



CARNAVAL LES CLOWNS S'INVITENT À LA FÊTE !

ZOOM

Les enfants du CIVIL
visitent la mairie

// 12-13

CADRE DE VIE

ZAC Côte Granger :
C'est parti !

// 28-29

CULTURE

80^e anniversaire de la Libération
samedi 10 mai 2025 à Lorette

// 40-41

CARNAVAL

Le Carnaval à Lorette est un moment magique que tous les enfants attendent avec impatience chaque année. C'est une fête où la magie se mêle à la tradition, pour un moment de pur bonheur partagé en famille et entre amis. Un grand BRAVO aux équipes enseignantes, au Pôle Jeunesse, aux services techniques et à la responsable de l'animation.

// 14-16



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication
pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

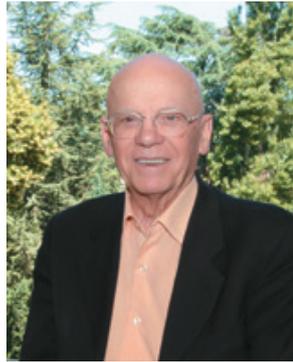
Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2025

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



M. Gérard Tardy,
Maire de Lorette

« **OUI,**
LE TAUX LORETTOIS
DE LA TAXE FONCIÈRE
AUGMENTERA EN 2025,
À CAUSE DES
MAUVAISES GESTIONS
GOUVERNEMENTALES.
DEPUIS L'ANNÉE 2009,
ELLES ONT RUINÉ LA
COMMUNE DE 5 MILLIONS
D'EUROS CUMULÉS. »

OUI, force est de constater que depuis 36 ans de gestion rigoureuse, Lorette s'est métamorphosée, Lorette est enviée, mais également recherchée par de nouveaux Lorettois et surtout de nouveaux industriels qui se rajoutent à ceux qui se maintiennent et se développent. Tout cela crée un enrichissement de notre commune par son attractivité, liée à la stabilité de son équipe municipale depuis plus de 36 ans et à sa politique de ne pas avoir augmenté les taux communaux des impôts des Lorettoises et des Lorettois ou des entreprises pendant cette longue période de gestion municipale.

OUI, dans la même lignée que les programmes précédents, à l'occasion du renouvellement anticipé des mandats en 2023, nous avons annoncé un programme de gros investissements, avec notamment l'extension de la médiathèque/ludothèque et la construction d'un restaurant scolaire, mais aussi la construction d'un théâtre. Deux investissements qui bénéficient du Plan de Relance Métropolitain, qui prend à son compte 50 % du reste à charge pour la ville.

Dès notre élection en 2023, nous avons lancé ces deux gros projets, sans pouvoir imaginer le bouleversement politique français provoqué par une dissolution aventureuse de l'Assemblée Nationale, jusqu'à déstabiliser le fragile équilibre politique issu des dernières élections législatives.

CE BOULEVERSEMENT POLITIQUE A AMENÉ AU POUVOIR DES GOUVERNEMENTS AUTOPROCLAMÉS, CONTRE LA VOLONTÉ DU PEUPLE.

On peut citer les gouvernements Barnier et Bayrou. Dans leurs points communs, il y a celui de s'être réveillé sur les mesures à mettre en place pour essayer de résorber le catastrophique endettement de la France de 3,3 milliards d'euros. Tout cela s'est traduit par des tours de vis supplémentaires pour supprimer des recettes en direction des communes.

Cependant, à chaque présentation de nos promesses électorales, nous avons toujours eu la prudence de rajouter en encarté à la fin de notre programme :

Toutes les propositions de ce programme seront réalisables dans la mesure où notre commune continuera à percevoir les concours de l'État, du FEDER, de la Région, de l'ÉPORA, du Département et de Saint-Étienne Métropole.

De tous les partenaires financiers rappelés dans l'encadré ci-dessous, seul l'État nous a prélevé 5 millions d'euros sur les dotations globales de fonctionnement et de solidarité rurale entre 2009 et 2025.

Victimes, comme toutes les communes de France, de ce HOLD-UP D'ÉTAT, nous aurions dû augmenter les taux communaux des Lorettoises et Lorettois et des entreprises dès 2009. Nous ne l'avons pas fait, car pour protéger votre pouvoir d'achat, nous avons pu assurer les besoins financiers de la commune en encaissant des recettes d'impôts nouveaux par les constructions pavillonnaires ou entreprises nouvellement implantées.

Depuis 36 ans, contrairement aux positions non réfléchies de nos opposants à l'occasion du **débat des orientations budgétaires**, les Lorettoises et les Lorettois et nos entreprises ont bénéficié d'une gestion très rigoureuse qui a permis à notre ville ce fort développement. Lorette dispose d'équipements qui font l'honneur de notre ville.

OUI, grâce à notre gestion rigoureuse, les Lorettoises, les Lorettois et leurs entreprises se sont enrichis depuis 36 ans puisque nous avons baissé les taux des impôts des Lorettois.

Ci-après quelques exemples chiffrés :

De 2009 à 2024 l'impôt lorettois du foncier bâti n'a cessé de baisser : il est passé de 25,48 % à 21,78 %, pour la part prélevée strictement pour le budget lorettois.

Cela représente 14,52 % en moins sur le montant de vos impôts.

POUR PROTÉGER VOTRE POUVOIR D'ACHAT, LA VILLE NE POUVAIT PAS AVOIR UN MEILLEUR CHOIX. SEULS NOS OPPOSANTS NE VEULENT PAS LE RECONNAÎTRE !

OUI, la ville serait en meilleure santé financière malgré les réductions honteuses de l'État sur la dotation globale de fonctionnement de 5 millions d'euros à fin 2025, en adoptant par exemple, de ne pas baisser les taux des impôts communaux depuis l'année 1989.

Nous aurions pu les augmenter progressivement de l'érosion pour 1 % par an pendant ces 36 dernières années. Ainsi, le taux Lorettois du foncier bâti cumulé serait passé de 25,48 % en 1989 à 34,565 % en 2024.

Un exemple :

Pour un logement d'une valeur locative constante de 1500 €.

En 1989, la taxe foncière s'élevait à

1 500 € x 25,48 % soit 382,20 €.

Si nous avons appliqué une érosion de 1 % par an pendant 36 ans sur seulement la valeur du taux communal des impôts lorettois, en 2024 la taxe foncière s'élèverait à

1 500 € x 34,565 % soit 518,48 €.

Par le jeu du gel des taux communaux, la différence est restée, chaque année, dans la poche des Lorettois. C'est une économie de 136,28 € !

FORCE EST DE CONSTATER QUE JUSQU'À CE JOUR LES LORETTOIS ET LES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIENT D'UNE TRÈS IMPORTANTE BAISSÉ DE LEURS IMPÔTS LOCAUX. SEULS NOS OPPOSANTS NE VEULENT PAS LE RECONNAÎTRE !

Entre-temps, les charges de la ville ont fortement augmenté :

- Pour lutter contre les incivilités, nous avons dû doubler les effectifs de la police municipale.
- Par un esprit social, nous avons créé la cantine à 1 €. L'augmentation importante d'enfants nouvellement inscrits nous a fait doubler, le nombre des animateurs pour surveiller les enfants, d'où l'explosion des salaires.
- Par répercussion, pour encadrer le Pôle Jeunesse, nous avons dû presque doubler le nombre des agents de direction.
- Après de bons et loyaux services, une collaboratrice bénévole en charge de la culture a souhaité profiter de sa retraite bien méritée. Il a fallu la remplacer par un agent à ce poste important, d'où un salaire supplémentaire.
- Les mauvaises gestions de l'État, qui nous suppriment à fin 2025, près de 5 millions d'euros de recettes, sont amplifiées par l'augmentation des énergies du gaz et de l'électricité.
- Les augmentations salariales décidées par l'État ne manquent pas à l'appel.
- L'ensemble des prestataires de la ville ont répercuté sur leurs factures les augmentations dont ils étaient victimes.

POUR LA PREMIÈRE FOIS, DEPUIS 36 ANS, LE TOTAL DES DÉPENSES DE LA VILLE ÉTAIT SUPÉRIEUR AU TOTAL DE NOS RECETTES À LA FIN 2024.

Ainsi, contre mon gré, nous vous demandons de comprendre que le rééquilibrage de nos recettes doit se réaliser par une augmentation des taux des impôts locaux. Cette dernière vous reprendra une partie des 14,52% de baisse des impôts lorettois.

Les annonces de possible augmentation des taux des impôts des Lorettois et des entreprises faites par la presse étaient celles du débat des orientations budgétaires. À l'occasion du prochain conseil municipal, pour le budget primitif, nous allons tout faire pour en diminuer le montant.

Croyez-bien, Lorettoises et Lorettois, que je suis écœuré par celles et ceux qui se sont accaparés le pouvoir à Paris, contre la volonté démocratique. Ils détruisent les valeurs patriotiques de notre grand pays qu'était la FRANCE.

Pendant ce temps, dans l'espoir de se redonner des ailes, notre Président de la République, comme pour le COVID, se déclare en guerre sans armes et sans munitions. Cette déclaration de guerre est orientée, grâce à l'excuse de l'Ukraine, contre la Russie.

Personnellement pour avoir vécu jeune la 2^{nde} guerre mondiale, j'ai de la reconnaissance pour les Nations qui ont beaucoup laissé de morts sur les champs de batailles pour nous sauver des armées allemandes. Notamment, les Américains pour plusieurs dizaines de milliers de soldats et particulièrement les Russes qui ont perdu plus d'un million de soldats.

Vous le constatez, je n'ai pas les mêmes valeurs que le Président de la République. Il faut dire qu'il n'était pas né en 1940.

Le Maire Gérard Tardy



ÉDITORIAL // 2-3
 SOMMAIRE // 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 14 janvier 2025 // 5-8
 CM du 4 mars 2025 // 9-10

ZOOM

Auréanne, une championne lorettoise
 mise à l'honneur // 11
 CIVIL : visite de la mairie..... // 12-13
 Le Carnaval de Lorette..... // 14-16

SOLIDARITÉ

CCAS // 17
 Secours populaire /
 Les jardins familiaux..... // 18
 Don du sang /
 Aide alimentaire // 19
 Espaces Citoyens /
 Dynamic Club // 20

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE)..... // 21-22
 Le Pôle Jeunesse // 23-25
 Le Centre social // 25
 École Jean de La Fontaine..... // 26

CADRE DE VIE

La médiathèque / ludothèque
 et le restaurant scolaire..... // 27
 La ZAC Côte Granger..... // 28-29

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers..... // 30
 Opération façades..... // 31

Fin, l'utilisation
 des cheminées ouvertes..... // 32-33
 Le rapport de la Police Municipale..... // 34
 Avis à la population :
 Fermeture de la Baignade Naturelle // 35
 Flashes..... // 36-37

CULTURE

Université pour tous // 38
 La médiathèque Yves Duteil // 39
 80^e anniversaire de la Libération /
 Commémorations du 10 mai 2025 // 40-41
 La saison culturelle /
 Dictée en fête..... // 42
 La Fête de la Musique /
 Feu d'artifice du 14 juillet..... // 43
 Journée du 6 septembre 2025 // 44

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Karaté Club Lorette / // 45
 Judo lorétane /
 Pétanque lorettoise..... // 46
 Corps et Jazz /
 Le edelweiss - GRS // 47
 Le Tennis Club de Lorette/
 Ecole associative Arabesque..... // 48
 Le Basket Club de Lorette /
 Quadratour // 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Alliance pour Lorette /
 Libre d'agir pour Lorette..... // 50

INFORMATIONS PRATIQUES // 51
 AGENDA..... // 52

■ AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUÉS AUX AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Lorette a fixé par délibération n°2020-02-07 en date du 10 février 2020, les modalités d'attribution de certains avantages en nature en faveur de certaines catégories de personnel municipal. Monsieur le Maire précise qu'il convient de les mettre à jour.

VU, la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, VU, la circulaire DSS/DFSS/5B/2003/07 du 7 janvier 2003 relative à la mise en œuvre et à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale et des frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale, VU, l'Instruction n°5 F-2-12 du 27 janvier 2012 de la Direction générale des finances publiques relative à l'impôt sur le revenu, traitements et salaires, évaluation forfaitaire des avantages en nature (nourriture et logement), VU, le bulletin officiel des Impôts n°10 du 3 février 2012,

Aussi, en application de l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le conseil municipal doit délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficie le personnel.

Monsieur le Maire rappelle que les avantages en nature sont traditionnellement définis comme des biens ou des services fournis ou mis à disposition du salarié par l'employeur, soit gratuitement, soit moyennant une participation inférieure à leur valeur réelle, ce qui permet ainsi à l'intéressé de faire l'économie de tout ou partie des frais qu'il aurait dû supporter à titre privé (fourniture de repas, d'un logement, d'un véhicule...).

Aux termes de l'article L.242-1 du Code de Sécurité Sociale, ils constituent en tant que tels des éléments de la rémunération qui, au même titre que le salaire proprement dit sont inclus dans l'assiette des cotisations à la charge des employeurs et des salariés, et doivent donner lieu à cotisations.

La réglementation des cotisations sociales sur les avantages en nature est

totale et indépendante des différentes règles régissant l'octroi de ces avantages dans la fonction publique territoriale.

Le non-respect de cette obligation entraîne des pénalités et des majorations de retard en cas de redressement. Les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable ; leur valeur doit être réintroduite sur le bulletin de salaire.

SALARIÉS CONCERNÉS

Tous les salariés sont concernés au même titre par cette réglementation, qu'ils soient fonctionnaires, titulaires, stagiaires, ou non titulaires de droit public, ou qu'ils soient de droit privé (Contrats aidés, emploi d'avenir, apprentis...).

Cependant, l'intégration des avantages en nature dans l'assiette de cotisation sera différente selon le statut de l'agent.

I. REPAS

La collectivité sert des repas à certains personnels compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant par l'intermédiaire du restaurant scolaire. Les agents concernés à ce jour par ce dispositif sont les animateurs accompagnants et encadrant les enfants lors du déjeuner du temps méridien issu du service du Pôle Jeunesse. Les repas fournis sont valorisés comme avantage en nature, de ce fait, intégrés dans les bases de cotisations et imposables. Pour information au 1er janvier 2025, la fourniture de repas à titre gratuit est évaluée forfaitairement par l'URSSAF à 5,45 € par repas quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire. Il est à relever que les repas remboursés aux salariés dans le cadre de déplacements professionnels hors de leur résidence administrative ne constituent pas des avantages en nature et ne sont donc pas soumis à cotisations sociales.

II. LOGEMENT

Le Conseil Municipal par délibération n° 2020-02-07 du 10 février 2020 a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, uniquement par nécessité absolue de service :

- Le gardien de la salle de l'Écluse ;
- Le gardien du complexe sportif Pierre Mendès France ;
- Le gardien du plan d'eau de baignade naturelle d'été ;

Il est précisé qu'aucun loyer n'est versé par les locataires mais que désormais suite au décret n°2012-752 du 9 mai 2012, ils doivent s'acquitter de l'ensemble des charges locatives et des fluides (chauffage, électricité, eau, gaz).

La Commune décide de retenir l'évaluation de l'avantage logement selon le forfait. Elle varie selon le montant de la rémunération brute mensuelle en espèces du bénéficiaire et selon le nombre de pièces principales d'habitation.

Depuis le 1er janvier 2007, la valeur forfaitaire de l'avantage logement comme en cas de recours à la valeur locative cadastrale, est réduite par l'application d'un abattement pour sujétions de 30%.

III. VÉHICULES DE SERVICE

La Commune de Lorette dispose de plusieurs véhicules utilisés par son personnel pour l'exercice de ses missions. Ces véhicules sont affectés aux agents en raison des fonctions exercées et des nécessités de déplacement liées au service. Une délibération du Conseil Municipal n°2022-10-111 en date du 8 octobre 2022 régit l'utilisation des véhicules communaux. Plus aucun véhicule n'est aujourd'hui mis à disposition de manière permanente aux personnels communaux. Cependant, un véhicule de service pourra être remis au domicile du responsable des services techniques. Il ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privé, week-ends, vacances).

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

1. d'approuver les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature pour le personnel de la Commune de Lorette, telles que présentées ci-dessus ;
2. de l'autoriser à signer tout acte et documents relatifs à cette affaire ;
3. de préciser que cette délibération annule et remplace celle adoptée le 10 février 2020.

M. LEQUEUX Julien demande si le véhicule de service est dédié à cette personne ou s'il fait partie d'un pool de véhicules.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un véhicule préalablement mis à la disposition du précédent directeur des services techniques pour faire le trajet domicile/travail car il habitait loin. Aujourd'hui il n'y a pas la place pour garer ce véhicule dans les locaux des services techniques. Donc cet agent a le droit de le stationner à son domicile mais le véhicule reste utilisable par d'autres agents.

MME ORIOL Eveline met le point aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS THÉÂTRE DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME DETR 2025

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que par courriel en date du 7 novembre 2024, Monsieur le Préfet de la Loire, l'a informé de la reconduction pour 2025, des enveloppes de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local. Les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier 2025.

Monsieur le Maire vous précise que parmi les catégories d'opérations éligibles, apparaissent les constructions des salles artistiques et culturelles.

Monsieur le Maire vous rappelle que le plan de mandat 2020-2026 prévoit la réalisation d'un investissement important afin de construire un nouveau théâtre à Lorette ; investissement lourd pour le budget communal. Son implantation est située sur la parcelle H77, propriété de la commune et contenant la salle du Foyer, ancien cinéma et la salle d'animation paroissiale appartenant historiquement au Diocèse, au 11 rue Adèle Bourdon.

Monsieur le Maire vous précise que ce dossier a déjà été déposé en 2024 mais

n'a pas été retenu. Monsieur le Maire vous invite à le redéposer pour 2025.

Monsieur le Maire vous précise que ce projet présente un investissement prévisionnel total de 4 890 487,80 € HT.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à :

1. l'autoriser à déposer une demande de subventions au titre du dispositif DETR 2025 pour le projet de construction du théâtre à hauteur du 20 % du coût de l'opération HT ;
2. accepter le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit :

DÉPENSES ÉLIGIBLES HT			RECETTES		
Maîtrise d'œuvre – commission sécurité	578 700, 00 €	11, 83 %	Commune de Lorette	1 711 670, 73 €	35, 00 %
Travaux	4 311 787, 80 €	88, 17 %	St Etienne Métropole	1 711 670, 73 €	35, 00 %
			Département	489 048, 78 €	10, 00 %
			DETR	978 097, 56 €	20, 00 %
TOTAL	4 890 487, 80 €	100, 00 %	TOTAL	4 890 487, 80 €	100, 00 %

M. LEQUEUX Julien demande les raisons pour lesquelles le dossier déposé en 2024 n'a pas été retenu.

M. le Maire indique ne pas avoir eu d'informations de la préfecture. Il a juste reçu un arrêté.

M. LEQUEUX Julien indique qu'il y a des fonctionnaires sympas et compétents à la préfecture et il est certain que si on sollicitait la personne qui a géré ce dossier, elle donnerait certainement des informations pour aider à la préparation de ce second dossier. Il rappelle que son groupe est contre le projet de théâtre mais comme il s'agit d'une demande de subvention, son groupe votera pour réduire la facture.

M. le Maire met le point aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS DU 01/01/2025 AU 30/06/2025

Ce point est présenté par Mme ORIOL Eveline.

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023, une convention de financement et d'objectifs avec la crèche Coline et Colas a été établie pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'un soutien financier sans précédent a été apporté par la Commune de Lorette en 2023 (74 200 €) et 2024 (58 100 €) pour permettre de sauver la structure associative qui rencontrait de graves difficultés financières. En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de la Loire (PMI), des mesures ont été adoptées pour permettre de retrouver un équilibre financier sans

généraliser de suppression de postes, et sans diminuer la capacité d'accueil réelle: amélioration du taux de facturation (qui était > 107% sur la structure de Lorette) en permettant d'augmenter le nombre d'accueil occasionnel dans la journée, pouvant ainsi générer un supplément de PSU (Prestation de Service Unique), en fixant le nombre de berceaux théoriques de 21 à 18 en raison des ratios d'encadrement (1 encadrant pour 6 enfants) et en adaptant les contrats avec la fréquentation réelle des enfants.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire a revu les modalités de versement de subventions aux structures de la petite enfance. Dans le cadre de la mise en place des Contrats Territoriaux Globaux (CTG) c'est désormais l'association Coline

et Colas qui perçoit la prestation Bonus Territorial soit 29 488, 80 €, au lieu de la Commune (comme dans le contrat Enfance Jeunesse).

Par ailleurs, Monsieur le Maire vous informe que sur les 30 enfants inscrits à la Crèche Coline et Colas à Lorette, seuls 18 sont domiciliés sur la Commune de Lorette. Etant donné que les crèches ne peuvent pas refacturer les 34% sur les enfants provenant d'autres communes, le législateur génère une perte supplémentaire importante dans la gestion des crèches qui se retrouvent à la charge des communes.

Monsieur le Maire vous précise que la convention actuelle est parvenue à échéance et qu'il convient de rédiger et d'adopter une nouvelle convention pour l'année 2025.

Cependant, Monsieur le Maire vous propose d'envisager pour l'instant un soutien pour 6 mois seulement dans la mesure où **la Commune conteste le budget prévisionnel 2025 que l'association lui a adressé.** Le montant de 58 100 € sollicité par l'association n'est pas envisageable pour la Commune au regard des efforts considérables qu'elle a déjà consentis depuis 2 ans comme vu précédemment en direction de l'association, et de la situation catastrophique de l'état des finances des communes, conséquence des décisions gouvernementales prises notamment la baisse drastique des dotations que l'Etat lui délivre (pour Lorette, une perte cumulée de 4,5 millions d'euros depuis 2009). Mais la Commune ne peut pas en vouloir à l'association car la cause de ce déséquilibre est bien dû à l'Etat lui-même.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dénonce la mise en place de la PSU (prestation de service unique) accordée par la Caisse d'Allocations Familiales aux structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans depuis son instauration en janvier 2002 qui a été généralisée au 1^{er} janvier 2005. Il précise que le taux de cette prestation qui intègre les participations financières des familles a été fixé à 66% du prix plafond

ce qui implique que les 34% restant soient pris en charge par les collectivités. La crèche Coline et Colas voit de ce fait ses finances pénalisées dans la mesure où la PSU génère un déficit chronique très important puisque cette tarification nationale imposée aux crèches qui souhaitent en bénéficier, leur interdit d'appeler auprès des familles des tarifs cohérents au regard du coût réel du service apporté et des revenus souvent importants des familles.

Monsieur le Maire vous alerte sur le fait que si la PSU est maintenue plus longtemps, c'est la disparition des crèches auquel il faut s'attendre.

Monsieur le Maire vous propose de pérenniser malgré tout, le soutien financier accordé à cette association, pour les 6 premiers mois de 2025 et :

- 1. d'accepter les termes de la convention d'objectifs et de financement** ci-annexée entre la Commune de Lorette et l'association de la Crèche Coline et Colas, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 30 juin 2025 ;
- 2. d'attribuer une subvention prévisionnelle** de fonctionnement pour les 6 premiers mois de 2025 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 17 250 euros, déduction faite du bonus territorial de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire ;
- 3. de l'autoriser à signer** la convention d'objectifs et de financement avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
- 4. d'imputer la dépense** au budget général de la Commune.
- 5. de transmettre copie** de la présente à Monsieur ou Madame le Président de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, de l'Association des Maires de France, de l'association des Maires de la Loire 42, et de l'association Coline et Colas.



M. LEQUEUX Julien indique ne pas avoir reçu les éléments demandés, tels que le budget prévisionnel.

MME ORIOL Eveline précise qu'elle a demandé à la Présidente si le budget prévisionnel pouvait être communiqué. Elle vient de recevoir la confirmation que le budget pouvait en effet être communiqué, mais qu'il s'agit d'un brouillon qui n'est pas validé. Le document a été transmis par email cet après-midi.

M. le DGS remet également une copie en mains propres à M. LEQUEUX Julien.

M. LEQUEUX Julien note qu'il n'y a pas d'indications sur le taux de facturation.

MME ORIOL Eveline indique qu'il a baissé à 104%, car il y a eu une réduction de la capacité à 18 places

(pour un même nombre de familles et sans réduction de personnel).

M. LEQUEUX Julien note que la stratégie de la CNAF serait plutôt d'augmenter la PSU. Si les communes ne financent plus les crèches associatives (ou sur de courtes périodes), ce sera la fin des crèches associatives. La CAF signe généralement des conventions pour 1 ou 2 ans. Ici la commune propose de signer pour 6 mois. Cela peut créer un sentiment de précarité. Si la commune ne finance plus, la CAF ne financera plus ; ce sera la fin de la crèche.

MME ORIOL Eveline indique que la commune ne souhaite pas la fin de crèche mais qu'il est nécessaire de revoir la contribution en fonction des moyens de la commune, et de s'accorder une période de réflexion de 6 mois.

M. LEQUEUX Julien rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil, donc responsable du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil. Il indique également que comme ils n'avaient pas le document avant, il ne leur sera pas possible de se prononcer.

M. DECOT Dominique relève que la rédaction de la délibération n'est pas claire (nombre d'enfants par rapport au pourcentage refacturé).

M. le Maire demande l'autorisation de diffuser cette délibération au président de la CNAF, de l'AMF, de l'AMF42 et de Coline et Colas.

MME ORIOL Eveline met le point aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 « Abstentions » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

■ DEMANDE DE PRESTATIONS ACCUEIL DE LOISIRS ET VACANCES 2025 AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Ce point est présenté par Mme FAYELLE

Monsieur le Maire vous indique que le Conseil Départemental de la Loire peut attribuer des subventions pour les centres de loisirs du Département.

Monsieur le Maire vous informe que les aides attribuées à ce service sont permanentes depuis plusieurs années,

quoiqu'en forte baisse. A titre d'exemple, leur montant était de 10 024, 08 € en 2014, 9 726, 10 € en 2015, 4 173, 60 € en 2016, 4 335 € en 2017, 4 363 € en 2018 et 2 101 € en 2019, 2 665 € en 2020, 2 600 € en 2021, 1 725 € en 2022 et 2 466 € en 2023 et 2 940 € en 2024.

Monsieur le Maire vous invite à solliciter le Conseil Départemental de la Loire

pour obtenir un financement le plus important possible du Centre de Loisirs de Lorette, pour l'année 2025 au titre des prestations Accueil de loisirs et vacances.

Il n'y a pas de questions. MME FAYELLE Chantal met le point aux voix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE DE L'EXERCICE 2024

Ce point est présenté par M. SEGUIN

L'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'établissement par la Commune d'un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan, pour l'année 2024, retrace les opérations effectuées par la Commune. Les dates retenues pour la comptabilisation des actions sont celles de la signature des actes notariés par Monsieur le Maire ou son représentant.

La Ville a acquis un seul terrain en 2024 (périmètre DUP – Jardins familiaux). La Commune n'a rien cédé en 2024. La

commune, parallèlement à sa propre intervention, a signé une convention le 6 mars 2018 avec EPORA, dans le cadre de portages fonciers, pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Côte Granger. Il a été décidé qu'avant chaque acquisition par EPORA, le Conseil Municipal devra préalablement accepter le principe et le montant d'acquisition. En 2024, EPORA n'a acquis aucun nouveau terrain.

Monsieur le Maire vous propose d'en prendre acte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 4 MARS 2025

■ RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À DIVERS ORGANISMES

Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose de renouveler l'adhésion à l'organisme suivant pour l'année 2025 et de régler les cotisations afférentes :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

ORGANISMES	MODALITÉS DE CALCUL DE LA COTISATION	COTISATION 2025
FNCC Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture	Forfait (commune de 3000 à 5000 hbts)	204,00 € (maintien)
AMF Association des Maires de France	AMF 42 : 627, 13 € + AMF Paris : 819,71 €	1 446,84 € (+31,80 €/2024)
Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués	Forfait	200,00 € (maintien)

■ ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-MARIE À SAINT-CHAMOND CONTRIBUTION À LA CLASSE ULIS

Monsieur le Maire vous informe que conformément à l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation, les communes (comme Lorette) ne disposant pas de classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) adaptées à la situation de l'élève, sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, d'accueil des enfants qui sont domiciliés sur leur commune.

Le montant forfaitaire annuel à verser à l'établissement constitue le coût moyen

par élève des classes élémentaires ou maternelles publiques de la commune. A Lorette, le coût moyen est de 714,15 € par élève pour l'école primaire Jean de la Fontaine.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a reçu une demande en ce sens pour l'année scolaire 2024-2025 pour un enfant lorettois accueilli en école élémentaire (CM1) à l'école Sainte Marie la Grand 'Grange de Saint-Chamond en classe ULIS, en sachant que celle-ci est en contrat d'association avec l'Etat.

De ce fait, au regard des obligations en

vigueur, Monsieur le Maire vous propose:

- de verser une contribution de 714,15€** à l'école privée Sainte Marie à Saint-Chamond pour l'année 2024-2025 au titre de l'accueil d'un enfant domicilié à Lorette dans une classe ULIS et ce conformément au Code de l'Éducation Nationale ;
- d'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LORETTE SUBVENTION 2025

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire vous propose d'allouer une subvention de 110 000 € pour l'exercice 2025 (identique à l'année précédente) au CCAS de la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

- de verser** au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Lorette, une subvention de **110 000 €** pour l'année 2025 ;
- d'imputer** la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ MAISON DES TRESSES ET LACETS VERSEMENT DE COTISATION

Monsieur le Maire vous informe que l'association la Maison des Tresses et Lacets a adressé par courrier en date du 11 février 2025, l'appel de cotisation pour l'année 2025, d'un montant maintenu de 600 €.

Il est rappelé que la Commune de Lorette est membre de droit de l'association, tout comme La Grand-Croix, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, La Terrasse sur Dorlay, et le Parc Naturel Régional du Pilat.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête, et donc :

- de verser** à l'association la Maison des Tresses et Lacets, la cotisation annuelle pour l'exercice 2025, de **600 €** ;
- d'imputer la dépense**, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE SNOEZELLEN AU PÔLE JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTIONS À LA CAF DE LA LOIRE

Monsieur le Maire vous rappelle que le Pôle Jeunesse Municipal de Lorette est l'unique lieu de garde périscolaire et extrascolaire de la commune. Il accueille jusqu'à 150 enfants en même temps sur 3 sites différents. La diversité du public accueilli (diversité socioculturelle, géographique, handicap) apporte une grande richesse à toutes les personnes fréquentant la structure (animateur/direction/famille/enfants).

Le Pôle municipal Jeunesse œuvre pour créer un espace inclusif où chaque enfant se sent en sécurité et en confiance et s'assure qu'aucun enfant ne soit exclu ou stigmatisé. De ce fait, la structure accueille les enfants porteurs de handicap. Nous recevons, à ce jour :

- 6 enfants porteurs de troubles du spectre autistique âgés de 5 ans à 12 ans
- 3 enfants porteurs des troubles de l'attention avec hyperactivité (TDA-H)

- 1 adolescente porteuse de trisomie 21
- 3 de ces enfants n'ont pas la maîtrise de la parole, 4 ont un comportement violent et 2 ont un comportement fuyant qui nécessite une attention particulière et constante ;

Ces enfants sont accueillis de façon régulière, au périscolaire (midi/soir et mercredis) et/ou pendant les vacances scolaires.

L'équipe d'animation du Pôle municipal se forme de manière occasionnelle auprès du Pôle ressource handicap 42 et dispose d'un référent handicap mais qui n'est pas animateur sur le terrain, il s'occupe principalement de la gestion des PAI et du suivi avec les familles et les partenaires (ecole, médecin scolaire, IME).

Actuellement, la Commune n'est pas en capacité financière d'avoir un référent handicap qui accompagne les enfants porteurs de handicaps sur le terrain et qui pourrait soulager l'équipe d'animation. Les animateurs de chaque tranche d'âge s'occupent donc des enfants porteurs de handicap en plus du reste de leur groupe. L'attention et la charge de travail est parfois bien lourde et il est difficile d'apporter la même attention à tous les enfants lorsqu'un enfant nécessite une attention plus importante. Il est parfois complexe de gérer simultanément des enfants aux besoins différents.



En effet, ces enfants ont des besoins différents qu'il est important de prendre en compte, entre autre un besoin d'isolement et de calme plus régulier suite à une exposition au bruit trop important, un temps de grande agitation ou à une période de stress ou de colère.

Au pôle jeunesse, aucun espace n'est dédié à une zone de retour au calme que les animateurs pourraient exploiter pour accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions avec bienveillance. La structure ne dispose pas, non plus, de matériel spécifique pouvant être un support pédagogique à des besoins particuliers. L'équipe se trouve parfois démunie face à certaines situations de 'crise' (violence sur soi ou les autres / volonté de s'échapper). Les équipements et approches pédagogiques actuels ne répondent pas toujours à la diversité du public accueilli et aux besoins spécifiques des enfants porteurs de handicap.

De plus, les animateurs sont confrontés à des comportements de plus en plus agités. La surstimulation des jeunes enfants d'aujourd'hui entraîne un manque de concentration et d'écoute au quotidien ainsi que des attitudes

violentes verbalement et physiquement qu'il est parfois difficile de canaliser.

De ce fait, la Commune souhaite aménager un espace SNOEZELLEN apaisant et sécurisant :

• CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Une salle de 17m² situé dans l'espace d'accueil des 3/5 ans au Pôle Jeunesse de Lorette. Ce volume sera suffisamment grand pour recevoir jusqu'à 5 enfants en même temps et suffisamment petit pour créer un espace cocooning, apaisant et sécurisant. Cet espace sera calme, sécurisé, facilement accessible, et pourra être plongé dans le noir.

• AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'espace inclura des éléments adaptés comme des lumières douces (luminothérapie), des tissus sensoriels (matériaux tactiles), des objets interactifs, des sons apaisants, ainsi que des équipements tels que des coussins, des tapis, des projections lumineuses, etc. L'ergonomie et la sécurité seront notre priorité. La salle nécessiterait des petits travaux de rafraîchissement

et d'aménagement ainsi que l'investissement dans du matériel pédagogique et technique.

Monsieur le Maire vous informe que la Caisse d'Allocations Familiales peut soutenir financièrement ce type de projet dans le cadre du fonds d'accompagnement Publics et Territoires, et ce jusqu'à 80%

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

1. de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire au titre du fonds d'accompagnement Publics et Territoires pour le projet d'aménagement d'un espace Snoezelen au Pôle Jeunesse d'un coût estimé de **5 092,60 €** ;

2. de solliciter un montant de subvention équivalent à 80% du coût HT des aménagements, **soit 4 074,08 €** ;

3. d'imputer au budget général de la commune, les éventuelles recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



UNE CHAMPIONNE LORETTOISE HANDISPORT DÉCORÉE CITOYENNE D'HONNEUR

LE 6 JANVIER 2025

C'est à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population que M. le maire, Gérard Tardy, et sa première adjointe, Madame Eveline Oriol, ont décoré la jeune Auréanne Cholvy-Lipani de la médaille d'honneur de la ville. Un bel hommage pour cette jeune championne qui fera certainement parler d'elle dans les années à venir !



Auranne remercie M. le Maire et le Conseil Municipal

“ Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,
Merci beaucoup pour cette belle médaille qui me fait très plaisir.
J'ai toujours aimé le sport et relever des défis. Je fais de la natation depuis 4 ans à Saint-Etienne Handisport et de la compétition depuis 1 an et demi grâce à mes coachs Denis et Ghani.
2024 a été une grande année pour moi : j'ai rencontré de grands champions, j'ai tenu la flamme olympique et j'ai participé à mes premiers championnats de France avec 3 médailles d'argent.
En 2025, je pars sur de nouveaux défis puisque je vais nager maintenant sur des distances plus longues et commencer la nage papillon. La barre est plus haute mais je vous l'ai dit :
J'aime les défis !
Enfin, cette médaille, je la dédie à mon papy qui me regarde de là-haut : c'est grâce à lui si je suis arrivée là et j'espère qu'il est fier de moi comme je suis fière de lui.
Encore merci et bonne année !

”
Lettre d'Auranne suite à la remise de la médaille de la ville de Lorette

Quand le sport permet de rêver...

Auranne Cholvy-Lipani est une jeune Lorettoise de 10 ans. Atteinte d'une maladie musculaire Auranne ne peut pas se servir de ses membres inférieurs. La toute jeune fille est passionnée par le sport et elle est membre de l'association handisport de Saint-Etienne. Elle pratique le basket et la natation. La saison dernière elle s'est engagée en compétition et a participé aux Championnats de France de natation handisport en bassin de 50m les 18 et 19 mai 2024 à Chalon-

sur-Saône. Auranne a remporté la médaille d'argent en :

- 150 m - 3 nages *toutes catégories* ;
- 50 m dos - *catégorie Avenir/jeunes* ;
- 200 m nage libre *catégorie Avenir/jeunes*

De tels résultats laissent présager un avenir prometteur ! Peut-être des Jeux Olympiques d'ici quelques années ! Elle a déjà eu le grand bonheur de porter la flamme lors de son passage dans notre région !





Les élèves du CIVIL réunis dans la salle du Conseil Municipal



ZOOM

LES ENFANTS DU CIVIL DÉCOUVRENT LA MAIRIE

Cette année, dans le cadre du CIVIL (Contrat d'Initiation à la Vie locale), les enfants des écoles Jean de la Fontaine et Notre Dame ont eu la chance de pouvoir visiter les locaux de la Mairie. Quatre classes se sont donc succédé sur quatre après-midis afin de découvrir les lieux mais aussi rencontrer une partie des élus et des agents municipaux de la ville.

A leur arrivée à la Mairie, chaque classe a été divisée en quatre groupes afin de permettre une visite en petit effectif. Chaque petit groupe est parti à la rencontre d'un lieu et d'un élu ou un personnel municipal afin de découvrir le rôle et le travail

de chacun. Puis les groupes ont permuté afin de permettre à chaque enfant de découvrir le fonctionnement global de la municipalité. Une approche intéressante qui a permis de nombreux échanges entre adultes et enfants.

DANS LE BUREAU DE M. LE MAIRE

C'était certainement le moment le plus impressionnant pour les enfants qui ont été reçus autour de la grande table de réunion du bureau de M. le Maire. Celui-ci a pris le temps d'expliquer aux enfants sa mission au sein de la Mairie. Il a réexpliqué le fonctionnement des élections municipales, leur a montré l'écharpe tricolore qu'il arbore lors des cérémonies.

Les enfants ont ensuite pu poser des questions pour essayer de mieux comprendre le travail du Maire mais ils ont aussi été très curieux de comprendre à quoi correspondaient les éléments de décoration qui ornent le bureau !



M. le Maire et les enfants autour de l'impressionnante table de réunion.

À LA RECHERCHE DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

Nathalie Massard, responsable de l'organisation des manifestations pour la Mairie de Lorette, a proposé aux enfants dans un premier temps de répertorier les symboles de la République. Nul doute que les enfants avaient déjà de solides connaissances et que la visite avait été préparée en classe ! Puis ils ont recherché les symboles dans la Mairie : la statue de Mariane dans la salle des mariages, la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » sur le fronton de la Mairie....



Mme Massard accueille les enfants dans la salle du Conseil Municipal.



Mme Bonnard présente le travail d'un élu.

RENCONTRE AVEC UNE ÉLUE, MME BONNARD

Mme Bonnard, adjointe chargée des écoles et de la culture a reçu les enfants afin de présenter le travail d'un élu.

Dans un premier temps elle a rappelé comment fonctionnait l'élection du Conseil Municipal puis elle a présenté son travail à travers des manifestations que les enfants connaissent : la Fête des Lumières, le feu d'artifice du 14 juillet ou Carnaval.

RENCONTRE AVEC, MME TOSI, AGENT MUNICIPAL

Mme Tosi a présenté aux enfants les fonctions d'un agent municipal ainsi que son mode de recrutement. Elle leur a expliqué le rôle et les missions de la mairie puis leur a présenté quelques services comme l'action sociale ou la billetterie du service culturel. Les enfants ont semblé plus réceptifs lorsqu'il a été question de la Baignade Naturelle de Lorette !



Mme Tosi explique les fonctions des agents municipaux.

Il n'est pas toujours facile pour les jeunes enfants de faire la distinction entre les élus et les agents du service public. Mais cette après-midi a forcément permis à chacun de comprendre un peu mieux le fonctionnement d'une municipalité en général

et de la Mairie de Lorette en particulier. Peu à peu chaque enfant se nourrit de ses rencontres pour se construire en tant que citoyen. Ces visites ont été une très belle initiative.



La troupe musicale a ambiancé la cour de récréation

ZOOM

LE CARNAVAL DE LORETTE

VENDREDI 21 FÉVRIER

DE LA MUSIQUE, DES DÉGUISEMENTS ET DES RIRES
AUTOUR DE M. CARNAVAL

Quelle joie pour les enfants, en cette veille de vacances scolaires, de pouvoir profiter d'un moment festif et chaleureux. Une fois de plus le service animation de la ville, le Pôle Jeunesse et les écoles ont travaillé main dans la main pour offrir un beau moment aux jeunes Lorettois.

DE L'AMBIANCE CHEZ LES PETITS !

A l'école maternelle Marie Curie, comme les enfants, les maîtresses et les ATSEM avaient revêtu leur plus beau déguisement pour fêter Carnaval. L'arrivée de la fanfare et des clowns à l'école ont ambiancé la cour de récréation ! Les enfants ont pu danser au rythme de la musique.



L'équipe éducative de la maternelle



Les enfants ont été séduits par les clowns

DE LA COULEUR AUTOUR DU KIOSQUE

Sur la place Hippolyte Bonnassières, petits et grands se sont retrouvés en attendant le départ du cortège qui allait mener M. Carnaval à son triste sort ! L'ambiance

était colorée. L'air était empli de sons et de joie, de rires et de rythmes festifs. Malgré la fraîcheur de cette journée, les enfants ont pu profiter de la fête !



Une pensée pour nos aînés

Chaque année les résidents de la résidence «Les Rives d'Or» sont associés aux festivités de Carnaval. Malheureusement cette année un nombre important de gripes et virus en tout genre ont contraint de privilégier la santé des résidents en évitant le contact avec des personnes extérieures.

Ils n'ont donc pas pu être associés à la fête.

LE DÉFILÉ DANS LES RUES DE LORETTE



La foule était dense pour accompagner M. Carnaval



En tête de cortège...

M. CARNAVAL AU SERVICE DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Cette année, M. Carnaval, à l'initiative des jeunes du Pôle Jeunesse, a pris la forme d'un téléphone portable où l'on pouvait lire des messages d'insultes. Ce téléphone symbolisait le harcèlement

dont sont victimes de nombreux enfants et adolescents à travers le réseaux sociaux. Brûler M. Carnaval c'était donc aussi un message d'espoir, la volonté de mettre fin au harcèlement !



Du rythme pour une ambiance festive



Les majorettes étaient présentes



Adieu M. Carnaval !

Un grand merci aux jeunes du Pôle Jeunesse et aux enfants des écoles



Alors que M. Carnaval se consumait sous l'œil vigilant des pompiers, les jeunes du Pôle Jeunesse ont distribué aux spectateurs des petits messages enrubannés réalisés par les élèves de l'école Jean de la Fontaine.

Chaque message était porteur d'une gentillesse et d'un peu de douceur... Le Pôle Jeunesse et les enseignants ont donc construit ensemble ce beau projet. De longues heures de travail pour aider dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Bravo !



Une partie des jeunes à l'initiative du projet entourent leur animatrice (en jaune)

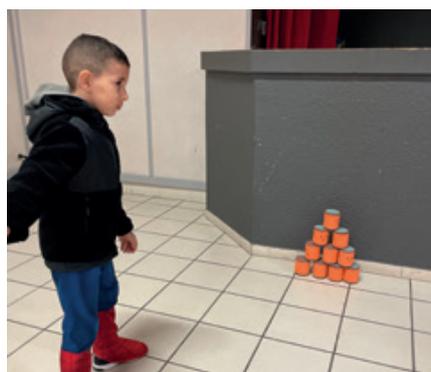


Stand goûter

LE GOÛTER DES PARENTS D'ÉLÈVES

Pour clore cette journée de Carnaval, parents et enfants se sont retrouvés dans la cour de l'école élémentaire Jean de la Fontaine afin de savourer le goûter proposé par l'association des parents d'élèves. Les enfants ont pu déguster quelques crêpes, bûgnes et autres

friandises et prolonger ce moment convivial. Le service animation de la ville a mis à leur disposition de nombreux jeux en bois dans la salle Jean Rostand. Certains jeunes du Pôle jeunesse ont proposé des maquillages. Une belle journée appréciée par les petits et les grands !



Place aux jeux !



DEMANDEURS D'EMPLOI ET ÉTUDIANTS

LE CCAS VOUS ACCOMPAGNE

Tout au long de l'année, le CCAS propose aux Lorettois en recherche d'emploi, d'intégrer l'équipe technique de la ville pour des missions ponctuelles.



CCAS 2024 EN CHIFFRES

TICKETS-TAXIS À 5€

1164 tickets pour 29 seniors soit 6 600 €

LA « SEMAINE BLEUE »

82 participants

FESTIVITÉS DE NOËL

■ Bons de contribution

829 bénéficiaires (à partir de 65 ans)

■ Familles en difficulté bénéficiaires des bons de contribution

1 famille

■ Spectacle Cabaret

214 personnes

■ Repas de Noël et après-midi dansante avec orchestre

140 personnes

■ Personnes âgées en maisons de retraite ou en EHPAD

98 (Résidence LES RIVES D'OR : 66 /
autres communes : 32)

BUDGET 2024 : 32 364 €

BOURSE DE BALAYAGE

Activité réservée à des personnes en insertion professionnelle ou à des étudiants pendant les vacances scolaires.

78 bénéficiaires / 3 228 heures
(49 hommes – 29 femmes).

BUDGET 2024 : 60 500 €

CHANTIER ÉDUCATIF.

Activité renouvelée et co-financée à raison de 50 % par le Conseil Départemental, soit une dépense pour 400 heures de travail en juillet.

BUDGET 2024 : 3 980 €

LA BOURSE DE BALAYAGE

Pendant les vacances scolaires, le CCAS (en partenariat avec CONVERGENCE) peut vous offrir une activité rémunérée.

La bourse de balayage : un coup de pouce pour se faire un salaire d'appoint !

Vous êtes domicilié(e) à Lorette ?

Vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e) ?

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous avez 16 ans ou plus ?

Vous souhaitez travailler pendant les vacances ?

La bourse de balayage...
c'est pour vous !

OÙ S'INSCRIRE ?

En mairie, au bureau du CCAS, les jeudis de 10h à 12h ou sur rendez-vous. Vous obtiendrez tous les renseignements utiles (conditions d'emploi, horaires, etc).

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, de votre carte vitale et de votre livret de famille. Attention : seuls les originaux sont acceptés, les documents sur portable ne sont pas autorisés.

POUR LES ÉTUDIANTS

VACANCES SCOLAIRES

Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS POUR JUILLET ET AOÛT 2025

jeudi 26 juin 2025

LES CHANTIERS ÉDUCATIFS : JEUNES, NE RESTEZ PAS INACTIFS !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette, en partenariat avec l'association d'insertion « CONVERGENCE » et le département de la Loire, reconduira cette année encore le dispositif appelé « Chantiers éducatifs ».

Cette mesure mise par l'Etat à la disposition des collectivités, des associations de prévention, des structures jeunes, de la protection judiciaire de la jeunesse a pour objectif d'inscrire des jeunes dans un projet éducatif individuel et leur permettre d'accéder à des travaux non qualifiés et non dangereux afin d'obtenir une rémunération pour financer un projet.

Comme les années précédentes, ces chantiers éducatifs seront réalisés au cours de l'été 2025, à raison de 400

heures de travail.

Lorette et le département de la Loire contribuent chacun en ce qui les concerne à raison de 50 % du coût total.

L'association « CONVERGENCE » assure la gestion administrative (contrats de travail, fiche de paie), fournit gratuitement à chaque jeune un équipement adapté (chaussures de sécurité par exemple).

Si vous habitez Lorette et que vous avez entre 16 ans et 25 ans... vous pouvez demander votre inscription en mairie, au C.C.A.S. les jeudis de 10h à 12h.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, de votre carte vitale et de votre livret de famille. Attention : seuls les originaux sont acceptés, les documents sur portable ne sont pas autorisés.



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30



BILAN DE L'ANNÉE 2024 AU SECOURS POPULAIRE

Les bénévoles du Secours Populaire œuvrent pour améliorer le quotidien des personnes en difficulté. L'année 2024 a été, une fois de plus, une année généreuse et solidaire.

FRÉQUENTATION EN HAUSSE

Nous avons constaté avec plaisir que 1500 personnes environ ont poussé la porte du local pour profiter du vestiaire. Nous sommes maintenant bien connus et reconnus sur la commune et au-delà.

SOLIDARITÉ AU NIVEAU LOCAL

210 personnes ont reçu un colis mensuel d'aide alimentaire accompagné d'un bon d'achat de produits frais chez « CARREFOUR MARKET ». Une trentaine d'aides ponctuelles pour régler des factures (loyers, E.D.F, eau, chauffage) ont été mises en place.

SOLIDARITÉ AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Nous avons participé aux campagnes de soutien lors de diverses catastrophes : Valence (Espagne), Roumanie, Mayotte, Rive de Gier, Pas de Calais. Cela a été

possible grâce à la générosité de nos donateurs que nous remercions vivement.

PROJETS À VENIR

Pour les vacances futures (Pâques, été) il est possible d'apporter une aide aux loisirs aux familles répondant à certains critères. Venez-vous renseigner au bureau.

Le vestiaire est ouvert aux heures et jours habituels.

Quelques clients ont profité du calme du local lors de l'ouverture du 1^{er} samedi du mois, l'information n'est pas encore bien passée ! Pensez à renouveler votre garde-robe, le printemps arrive ! Vous pouvez faire de très bonnes affaires !

Nos bénévoles se feront un plaisir de vous accueillir, vous écouter, et vous conseiller même si ce ne sont pas des professionnelles.



LES JARDINS FAMILIAUX ET DE DÉTENTE DU PARC DES BLONDIÈRES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 29 novembre 2024 l'assemblée des jardins a eu lieu à la salle Jean Rostand. Quarante jardiniers ainsi que M. le Maire étaient présents pour ce rendez-vous annuel.

À cette occasion, M. Zdzymiera Dominique, président des jardins, a pris la parole afin de faire le bilan financier, l'état des lieux et la disponibilité des jardins. Il a été question du repas annuel et le président a évoqué les problèmes rencontrés cette année : incivilités, ragondins, vols.

Le bureau a rappelé que pour le bon fonctionnement de l'association quelques règles élémentaires doivent être respectées : entretien des parcelles, nettoyage du bief et enlèvements des végétaux.

Le président a informé l'assistance que le bureau a été sollicité par l'IME de L'Horme qui souhaite mener un projet dans les jardins familiaux : un groupe de 7 enfants et une éducatrice se déplaceront dans les jardins afin de découvrir, sentir, toucher, observer l'évolution de la végétation au

potager. Planter, récolter et goûter les fruits et légumes au fil des semaines, des mois, de l'année. Le bureau a émis à l'unanimité un avis favorable à cette belle action et pour mener à bien ce projet, les participants ont voté pour que M. Gomez Julian, Mme Hamani Myriam, M. Plumeri Mario et M. Zdzymiera Dominique fassent le lien avec les enfants et les jardiniers.

En fin de séance il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

L'ensemble du bureau remercie sincèrement M. Tardy pour sa présence et pour avoir répondu aux différents sujets évoqués.

Pour clôturer la séance, le bureau a offert aux jardiniers présents le verre de l'amitié.

ÉLECTION DU NOUVEAU BUREAU

- M. Zdzymiera Dominique
Président et trésorier
- M. Gomez Julian
Vice-président
- M. Clemente Edward
Vice-trésorier
- Mme Violo Muriel
Secrétaire
- M. Plumeri Mario et M. Degache
Commissaires au compte



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

1 MILLION DE PATIENTS sont soignés chaque année par le don du sang

Qu'ils soient distribués sous forme de transfusion ou de médicaments, les produits sanguins issus du don de sang sauvent des vies !

Le « don de sang total », qui est le don le plus courant, est utile pour prélever tous les composants du sang afin de les séparer ensuite. Ils permettront la fabrication, impossible par tout autre moyen, de produits médicaux vitaux pour certains patients

PROCHAINE COLLECTE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

de 16 h à 19 h
SALLE JEAN ROSTAND

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42420 Lorette

CONTACT

■ **Annick Lesueur** / Présidente
Tél : 06 16 39 91 28



PREMIÈRE COLLECTE UNE AMBIANCE CONVIVIALE

Vendredi 7 février 2025 nous avons réalisé notre 1^{ère} collecte de l'année. Nous avons eu 71 participants dont 5 nouveaux et un premier donneur âgé de 18 ans et un mois.

Cette année nous avons mis l'accent sur l'information, comme chaque année par le biais de flyers, banderoles, publicités diverses mais aussi et surtout sur les différents réseaux sociaux.



Cette première collecte de l'année s'est déroulée dans une ambiance conviviale, avec une nouveauté pour la collation, des crêpes sucrées (Nutella, confitures, miel ou sucre) qui ont été de l'avis général très appréciées par les donneurs.

De plus, chaque donneur a pu choisir en stylo ou un porte-clé lumineux. C'était pour nous une manière bien simple de les remercier car ils ont bien compris l'importance que revêt leur geste.

Un immense merci à l'Association Rock et Country de Farnay qui nous a gracieusement fourni une crêpière, à la radio locale « Ici Saint-Etienne Loire », qui à plusieurs reprises tout au long de la journée, a diffusé une interview pour promouvoir en amont cette collecte.

Traditionnellement, toute l'équipe des bénévoles était présente, ainsi que 3 nouvelles « recrues » qui rejoignent notre association. Faites comme elles. Nous vous attendons !

L'assemblée générale de l'Amicale de Donneurs de Sang a eu lieu le 20 mars 2025 à 18 heures (Salle Marguerite Meunier). Le prochain Bulletin Municipal en fera l'écho !



MERCI AUX DONATEURS !

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

En 2024, nous avons aidé 17 familles soit 32 personnes. Nous leur avons distribué de nombreuses denrées.

6 610 kg de denrées diverses

provenant de la Banque alimentaire de Saint-Etienne, pour une valeur mercuroiale de 27 245 € dont une partie (706 kg) a été financée par l'Union européenne (FEAD) et 20 kg par l'état.

Le nombre de passages des bénéficiaires (somme des personnes inscrites ayant bénéficié de la distribution de produits au cours de l'année 2024) a été de 289.

Nous remercions Carrefour-Market implanté sur notre commune qui est aussi notre partenaire et nous fait don d'une partie de ses invendus ce qui nous permet de compléter et diversifier nos distributions (351 kg en 2024 / valeur mercuroiale : 4 119 €) ainsi que de jolis sacs afin d'y mettre nos présents de Noël pour chaque famille bénéficiaire. Un grand merci à la municipalité, à tous nos donateurs, notamment Lustucru (50 kg de pâtes), particuliers et divers magasins ainsi qu'au CCAS. Leur soutien encourage nos bénévoles dans cette action d'aide aux personnes les plus démunies d'entre nous sur la commune.



ESPACES CITOYENS

- Salle Marguerite Meunier
Rue Saint-Joseph - 42 420 Lorette
- contact : espacecitoyenslorette@gmail.com
- Espaces Citoyens

L'ASSOCIATION ESPACES CITOYENS

FERME SES PORTES !

L'association Espaces Citoyens créée en 2021 dans notre commune se voit contrainte de fermer ses portes. L'association avait pour objectif le partage de savoirs et de savoir-faire à travers le lien social intergénérationnel. Notre association a mis en avant un sujet devenu brûlant pour l'avenir de l'humanité : l'habitabilité de notre planète, un espace de vie sûr pour les humains (voir notre dernier article).

LES LIMITES PLANÉTAIRES



Heuvelink et al., 2016; Steffen et al., 2017; Wijk et al., 2022

Sur les neuf limites planétaires (conditions favorables à la vie sur terre), six ont d'ores et déjà été dépassées, nous rapprochant de points de bascule susceptibles de sortir notre planète de l'état d'équilibre (fonte du permafrost par exemple). Mécanismes irréversibles à l'origine de phénomènes d'emballement. C'est le continent européen qui

se réchauffe le plus rapidement, notamment la France. En 2100 certaines régions du monde atteindront des niveaux de température potentiellement mortelles.

NOS ACTIONS

Face aux nouvelles orientations que nous devons prendre vers d'autres modes de vie, nous avons proposé des activités tournées vers la sobriété : réparation-entretien de son vélo, couture anti-gaspi, vers la sobriété numérique (le numérique représente 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde).

- Des ateliers autour du dérèglement climatique : Fresque du climat et atelier 2 Tonnes (le français moyen émet par an 10 Tonnes de CO2 dans l'atmosphère, objectif 2050 : 2 tonnes!)
- Des actions autour de la biodiversité (frelon asiatique, ambrosie...) et des activités conviviales aussi !

MERCI

Nous remercions le public certes limité qui nous a suivi. Mais différents facteurs (financier et tout simplement la vie !) nous amènent à mettre un terme à notre association.

Si vous le souhaitez vous pourrez vous tourner vers le CTC42 Collectif pour une transition citoyenne dans la Loire qui propose de nombreux ateliers.

Participer à *la fête des Possibles* en septembre et *le festival Groseille et Ciboulette* les 6 et 7 septembre à Saint-Chamond.

La Chaine Youtube Limit aborde de nombreux thèmes et permet de découvrir différents scientifiques : Jancovici , Arthur Keller et bien d'autres encore.

Bibliographie :

Le monde sans fin (Jancovici Blain)



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

- Mme Marcelle Subert
- Tél : 06 21 65 75 03

TOUJOURS PLUS D'ADHÉRENTS

POUR UN CLUB DYNAMIQUE !

Le club va bien, plusieurs personnes sont venues nous rejoindre depuis le début de l'année, nous sommes maintenant 84 participants.



Le premier trimestre se termine, nous préparons les animations pour les 3 mois à venir.

Après l'après midi rois, le thé dansant, mardi gras et le loto, le club est toujours aussi dynamique !

Voici ce qui est prévu d'avril à juillet.

> **Jeu 10 avril** : sortie au restaurant la SAUZEE Journée à thème organisée par l'auberge.

> **Jeu 5 juin** : repas de la fête des mères , animé par Nicolas.

> **Jeu 26 juin** : sortie annuelle à Saint-Nectaire et le Puy de Dôme.

Entre temps, plusieurs adhérents seront partis pour un séjour en Espagne.

Pensez à vous inscrire pour ces sorties.



Atelier cuisine



Atelier fabrication de couronnes

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE

LES PETITS DU RPE AU RYTHME DES SAISONS

Tout au long de l'année, le RPE propose des activités en lien avec les saisons et les traditions. C'est l'occasion de retrouvailles avec d'autres structures de la commune.

LE PÈRE-NOËL AU RPE

Le jeudi 12 décembre 2024, a eu lieu à la salle Jean Rostand le Noël du RPE.

Les assistantes maternelles avaient un beau programme : photo avec le Père Noël, petit goûter et un spectacle « l'éveil des sens ».

La crèche associative *Coline et Colas*, ainsi que les deux micros crèches *Les Babynous* et *Les p'tits Papous* ont été conviées. Un moment de partage pour tous les professionnels de la petite enfance et les enfants



Renseignements et prises de rendez-vous auprès d'Elise POINT

RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45



LA TRADITIONNELLE GALETTE DES ROIS

L'atelier cuisine de janvier avait pour recette, la galette des rois et la compote de pommes.



Le lendemain, nous avons dégusté nos réalisations, après un atelier fabrication de couronnes.

FORMATION

Se former tout au long de sa vie professionnelle est important. Le RPE propose des temps de formation. Les assistantes maternelles qui le souhaitent suivent régulièrement des formations, en ce début d'année plusieurs d'entre elles ont participé à « comprendre les émotions, pour mieux accompagner l'enfant au quotidien ».



Vous êtes parents employeurs d'une assistante maternelle de Lorette. Afin de mettre en lumière le travail des assistantes maternelles, et de vous présenter la richesse des interventions proposées par le RPE, nous vous invitons...

SAMEDI 14 JUIN 2025

de 15h à 17h30 au Pôle Jeunesse

KERMESSE

AU PROGRAMME

Solenne CHARDON et Maryline CLAPEYRON
intervenantes conte et éveil musical au RPE

nous proposeront leur spectacle.

Stands de jeux

Goûter

Inscription obligatoire auprès du RPE

Merci de contacter le 06 07 07 68 02 avant le 23 mai 2025



monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !



ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**
8h-11h et 13h30 -17h30
- **le vendredi :**
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30



**LE PORTAIL FAMILLE
C'EST FACILE !**



Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20 cm du QR code. La fenêtre du Portail famille s'ouvre !

LES MERCREDIS... QUE FAIT-ON ?

RETOUR SUR UN TRIMESTRE D'ACTIVITÉS AU CŒUR DU SECTEUR 6/8 ANS

LE JOURNAL DES ENFANTS

Pour le premier trimestre scolaire (de septembre à décembre 2024), l'équipe d'animation avait fait le choix de la thématique « l'expression écrite », le but final étant de créer un mini journal où, à tour de rôle, les enfants pouvaient devenir rédacteur, illustrateur ou reporter.

Afin d'alimenter ce journal, d'éveiller leur curiosité et d'enrichir leurs

connaissances, des thèmes très variés ont pu être abordés. L'équipe d'animation a fait un gros travail de recherche et de prospection afin d'aborder des domaines très différents les uns des autres.

Voici un aperçu du journal que vous pouvez venir consulter à l'accueil du Pôle Jeunesse



VISITE DE L'ASSOCIATION ADA

Le mercredi 13 novembre 2024, l'association ADA (Association pour la Défense des Animaux) est venue animer, dans une ambiance ludique et interactive, un atelier avec pour objectif de familiariser les jeunes générations

à la cause animale en leur inculquant des valeurs d'empathie et de respect envers ces petits être vivants. Nous remercions les 3 professionnelles pour leur intervention ainsi que les familles ayant participé à la collecte de dons.



SENSIBILISATION AU GASPILLAGE

Le mercredi 20 novembre, 2 animateurs de Saint Etienne Métropole sont intervenus auprès des enfants afin de les sensibiliser au gaspillage et au tri des déchets.

Cette initiative éducative a pour but de promouvoir des comportements éco-responsables dès le plus jeune âge.

Des jeux pédagogiques, des supports visuels ainsi que des mises en situation ont permis de faire de ce moment un temps ludique et agréable pour tous.



L'ENTRETIEN DU JARDIN DU PÔLE JEUNESSE... EH OUI, MÊME L'HIVER !

Accompagnés et dirigés par l'animatrice Laurence, chaque mercredi matin, les enfants ont mis la main à la pâte pour s'occuper du jardin !

Ainsi, avec un peu de motivation et beaucoup de curiosité, le jardin, même

en hiver a pu devenir un véritable espace de vie. Les enfants ont pris en main bêches et râteaux pour aérer la terre. Les jardinières ont été restaurées et décorées, ajoutant ainsi au jardin une touche personnelle et colorée.



RENCONTRES INTER SECTEURS



Les animateurs du secteur 6/8 ans ont aussi tenu à aller à la rencontre des autres secteurs. L'objectif de ces rencontres était de permettre aux enfants d'apprendre à mieux se connaître et de présenter leurs centres d'intérêt respectifs : activités manuelles, démonstrations sportives ou encore créations artistiques. L'accent a été mis sur la participation active de chaque enfant, qui devenait à tour de rôle les visiteurs de ces moments partagés.

LA FÊTE DE NOËL DU PÔLE JEUNESSE

Le samedi 14 décembre 2024, le Pôle jeunesse a vécu un moment magique et inoubliable lors de la fête de Noël que nous souhaitons partager avec vous. L'événement, qui s'est déroulé en matinée, a été un véritable succès en réunissant pas moins de 35 enfants dans une ambiance chaleureuse, festive et empreinte de l'esprit de Noël.

En effet, cette année, les enfants ayant participé à la lettre du Père-Noël ont été particulièrement gâtés. Chacun a

reçu une invitation spéciale à participer à une matinée créative unique, conçue pour les immerger dans l'univers magique de Noël. En arrivant sur place, les jeunes invités ont été accueillis dans un décor féérique, où les sapins étaient décorés de guirlandes étincelantes et où les décorations donnaient une touche hivernale à l'ensemble. Ce décor enchanteur a transporté les enfants dans un monde imaginaire, propice à la créativité.



L'une des particularités de cette fête de Noël était la possibilité pour les familles de partager des moments de complicité et de créativité. Les ateliers étaient conçus pour que parents et enfants, puissent, chacun à leur manière, s'impliquer dans les activités manuelles et les jeux proposés.

Les familles ont ensuite pu se retrouver autour d'une boisson et d'un goûter

dans une atmosphère conviviale. Les enfants sont repartis le sourire aux lèvres et les bras remplis de petits présents.

L'équipe du Pôle Jeunesse espère que cet événement restera un beau souvenir pour tous les enfants. D'ores et déjà, certaines familles ont déjà signé pour renouveler l'expérience la saison prochaine. Nous les remercions pour leur confiance !



Centre Social
Les Couleurs du Monde

**LES COULEURS
DU MONDE**

12 rue du Pilat - Lorette

Tél : 09 75 24 49 81

accueil@centresocial-lorette.fr

www.centresocial-lorette.fr

LE CENTRE SOCIAL À VOS AGENDAS !

- 27^e PRINTEMPS DES POÈTES
« LA POÉSIE VOLCANIQUE »
du 7 au 17 avril 2025

Si vous vous sentez l'âme poétesse nous serons ravis de vous lire ou de vous écouter lors de la soirée de vernissage le jeudi 10 avril 2025 à partir de 18h. Venez nombreux et nombreuses pour partager un moment de poésie

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MERCREDI 14 MAI 2025 À 18H
à la salle Jean Rostand

Venez nombreux !

- EXPOSITION DE JOAQUIM BENSMAIL
DU 23 JUIN AU 10 JUILLET 2025

Le vernissage aura lieu le 26 juin 2025 à partir de 18h au centre social.

LE CENTRE SOCIAL
SERA FERMÉ
DU 28 AVRIL AU 4 MAI
INCLUS.

LISEZ, SLAMEZ, CHANTEZ
27^e PRINTEMPS DES POÈTES
CENTRE SOCIAL
DE LORETTE
LA POÉSIE
VOLCANIQUE

17H30
JEUDI 10 AVRIL
2025

Renseignements au Centre Social
12 Rue du Pilat 42420 Lorette
09 75 24 49 81



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

DES MOMENTS DE PARTAGE RÉUSSIS

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

La période écoulée a vu se réaliser plusieurs projets noués autour de partenariats importants pour notre école.

LES ATELIERS

Le premier d'entre eux a été la mise en place des ateliers de fin d'année. Le mardi 17 décembre après-midi, tous les élèves de l'école ont pu participer à trois ateliers : lecture de contes, fabrication de cartes de vœux et jeux de société. Les groupes étaient composés d'une vingtaine d'élèves, du CP au CM2. Ce moment a été l'occasion pour nos élèves de CP de retrouver leurs parrains et

marraines de CM2. Ensemble, ils ont pu jouer, bricoler et écouter des histoires. Cela n'aurait pas pu avoir lieu sans l'aide des parents d'élèves, et grands-parents, venus nombreux pour encadrer les groupes. Les membres du centre social Les couleurs du monde étaient eux aussi présents pour permettre la réussite de ce moment festif.



À LA RÉSIDENCE «LES RIVES D'OR»

En janvier, une belle rencontre a eu lieu entre les élèves de CMA de l'école et les résidents de l'EHPAD Les rives d'or. Les animateurs ont proposé le thème de l'école d'autrefois pour favoriser les échanges entre générations. Les élèves ont pu découvrir les histoires des résidents à travers la présentation de documents, la découverte d'objets insolites des générations passées et le visionnage de vidéos. Ils ont pu également poser des questions aux résidents sur leur enfance, leur vie scolaire et les différences entre l'école d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Cela à

permis d'aider à créer des échanges et de favoriser la compréhension entre les générations, renforçant ainsi les liens intergénérationnels. Cette expérience enrichissante s'est conclue par un goûter partagé dans la joie et la convivialité.

La classe de CPA s'est elle aussi rendue à la résidence pour partager un moment de jeux intergénérationnel. Autour d'une partie de loto, les élèves ont pu perfectionner leur apprentissage des nombres avec l'aide de leurs aînés. Voilà une belle façon de faire des mathématiques pour le plaisir !

LIAISON ÉCOLE/COLLÈGE

Enfin, dans le cadre de la liaison école / collège, les élèves de la classe de CMF se sont rendus au collège Charles Exbrayat le vendredi 24 janvier. Cette rencontre autour des contes et de la danse a clos un travail en plusieurs étapes qui a débuté dès le mois de novembre: découverte des contes, réalisation d'une danse en lien avec les émotions qui émanaient du conte choisi. Le même travail a été réalisé en parallèle par deux classes de sixième, puis les trois classes se sont retrouvées

afin de montrer leurs réalisations dans une bonne ambiance.

Les élèves de CMG se sont eux aussi rendus au collège Charles Exbrayat au mois de février. Pour leur part, c'est autour de la physique-chimie qu'ils ont travaillé avec une classe de sixième et leur professeur.

Les élèves de CM ont vraiment apprécié d'aller au collège car pour eux, c'est un premier pas vers leur futur établissement.

MERCI !

Tous ces moments ne pourraient pas avoir lieu sans l'aide de nos différents partenaires : les parents d'élèves et leurs familles, le centre social, Les couleurs du monde, l'équipe d'animation de l'EHPAD Les rives d'or, les collègues du collège Charles Exbrayat...

Qu'ils soient tous remerciés ici pour leur présence ou pour leur accueil !



Le revêtement de la façade en cours de travaux

CADRE DE VIE

MÉDIATHÈQUE, LUDOTHÈQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Cet important projet d'extension de la médiathèque/ Ludothèque Yves Duteil et la construction de la salle de restauration scolaire sera « le Chantier » de l'année 2025.

Le bardage de la médiathèque/ ludothèque est en cours de pose et le rendu des nuances diffère selon votre position, c'est-à-dire qu'il change de couleur suivant le regard et l'orientation de la lumière.

A l'intérieur les faïences des sanitaires sont en cours de pose, ensuite viendra la pose des faïences de la zone de préparation des repas côté restaurant scolaire.

L'ossature des faux plafonds est en cours de réalisation ainsi que les réseaux de chauffage et ventilation. Les travaux d'aménagement extérieurs et de façades sont en cours de réalisation.

Pour ce lourd investissement la Ville a obtenu de précieux concours de subventions. Elles seront présentées lors de l'inauguration qui se déroulera en fin d'année.



Façade côté aire de jeux



Une vue de la pose des faïences



Vue de l'intérieur de la salle de restaurant.

L'investissement du gros œuvre et second œuvre représente un budget important de

2 526 000 €

Il conviendra d'y rajouter le montant des mobiliers et des équipements en cours de commande.



Perspective (non contractuelle) du projet de la ZAC Côte Granger

CADRE DE VIE

LA ZAC CÔTE GRANGER, ENFIN, C'EST PARTI !

En octobre 2013, Madame Fabienne Buccio alors Préfète du Département de la Loire, a reconnu que ce dossier était « d'un intérêt stratégique pour le développement économique et social pour Loire sud ». Pourtant le projet a pris énormément de retard. Mais aujourd'hui, enfin, les travaux démarrent !

Au départ de Madame Fabienne Buccio, les services de la Préfecture ont connu en interne beaucoup de mouvements qui imposaient à chaque fois de remettre le dossier sur la table pour le faire instruire. Pendant ce temps, les lois sur le respect de la nature et de l'environnement ont énormément changé, ceci imposant des études nouvelles et des nouveaux avis.

Pendant ce temps-là, les motivations de l'équipe majoritaire du conseil municipal n'ont jamais changé, y compris ses déterminations pour développer notre commune sur le plan économique et social et préparer son avenir.

Malgré un projet bien étudié, les quelques opposants Lorettois, en plus des élus d'opposition, n'ont pas baissé la garde eux aussi dans le but de faire arrêter l'avancement de ce magnifique

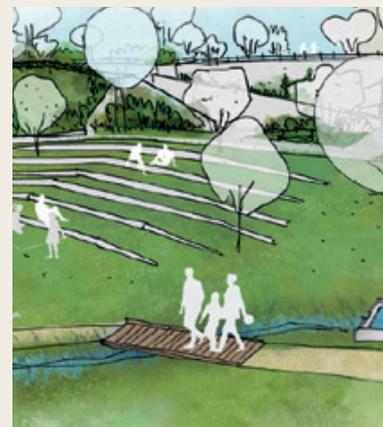
projet. Il suffit de s'attarder sur la teneur des écrits qu'ils ont consignés dans le registre de l'enquête publique ou dans les positions qu'ils ont prises dans le débat à l'occasion de la présentation des délibérations autorisant les travaux de la Zac Côte Granger au conseil municipal du mardi 5 novembre 2024.

Le seul argument que nos opposants développent c'est de dire : « à Lorette, on bétonne, on bétonne ! ». En fait, ils font partie de ces élus qui veulent interdire aux autres ce que le PLU Lorettois leur a permis de faire en les autorisant à construire leurs propres maisons. Donc, eux aussi bétonnent !

Voilà une bien triste et stérile mentalité qui ne travaille pas pour l'avenir des Lorettois.

L'OBJECTIF DU PROJET

DE LA ZAC CÔTE GRANGER



L'objectif était d'urbaniser près de 6 hectares de parcelles en verger à l'abandon dans un secteur parallèle à la rue principale depuis son centre-ville dans la continuité de la Zac du centre-ville, jusqu'à l'intersection avec la rue du Stade. Il s'agit donc d'un vaste projet qui va accueillir 190 logements répartis en collectifs, avec 25 % de logements sociaux, des maisons individuelles, des bureaux, des aires de repos, des espaces publics, des voiries comprenant des voies pour vélos

Les travaux démarrent !



Vue d'un secteur débroussaillé

Heureusement, les formalités officielles qui vont permettre le début des gigantesques travaux à venir sont terminées.

La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) a été accordée par la Préfecture. Grâce à cette DUP, l'établissement public foncier EPORA qui a la charge d'acquérir le foncier pourra, si nécessaire, faire exproprier les propriétaires récalcitrants.

Donc encore quelques mois de patience pour voir se dessiner dans le paysage lorettois, un nouveau grand quartier de Lorette.

La première tranche des travaux a commencé ce début mars 2025 par un puissant nettoyage et débroussaillage organisé par la société NOVIM qui est le concessionnaire de la Zac Côte Granger.

Je rappelle que cette réalisation représente un lourd budget pour les Lorettois. Plus de 7 millions d'euros ont été engagés pour le mener à bien. La ville verse un acompte de 350 000 € chaque année à NOVIM. Cet acompte sera remboursé à la commune en fin d'opération.

Aux quelques Lorettoises et Lorettois qui ont mis des freins pour que ce dossier n'avance pas normalement, j'affirme qu'ils portent, à leur niveau, la responsabilité d'avoir affaibli la capacité financière de notre ville. Puisque pendant ces 12 années de retard dans la réalisation de la Zac Côte Granger, non seulement, ils ont fait perdre à la ville des frais d'études supplémentaires et complémentaires liés au changement des lois sur la protection de la nature et de l'environnement, mais ils ont

également fait perdre des rentrées de taxes foncières nouvelles sur les bâtiments, qui ont pris 12 ans de retard puisqu'ils ne sont pas encore sortis de terre.

La deuxième tranche des travaux commencera par la construction des deux premiers immeubles A et B, à l'entrée de la Zac Côte Granger. Ils seront séparés par le prolongement de la Voie du III^e Millénaire et la création d'une placette en face du croisement avec la rue du Stade, rue Antoine Durafour.

Ainsi, se réalisera, suivant notre diction : « Lorette, ville d'Avenir et de Traditions », le début d'une autre métamorphose que connaît notre ville depuis 36 ans.

Le Maire, Gérard TARDY



Vue d'un autre secteur débroussaillé

EAU POTABLE ET VOIRIE RUE EUGÈNE BROSSÉ

La rue Eugène Brosse, entre la rue de la Clé des Champs et le carrefour de la rue des Roules, vient de subir d'importants travaux. Cette remise en état avait été classée dans les priorités pour les années 2024/2025.

Comme vous avez pu le constater de gros travaux pour le remplacement de l'adduction d'eau potable des rues Eugène Brosse et des Prairies ont été réalisés. Ce remplacement s'imposait sur une colonne d'eau potable en fonte grise très cassante de plus de 55 ans d'âge. L'opération a permis de remplacer des vieux branchements en plomb qui n'avaient pas été détectés avant. Le côté Est qui est actuellement en concassé sera laissé en « gore » pour réduire une voirie trop large, la circulation des voitures n'aura qu'une largeur de 6 mètres sur ce tronçon de la rue Eugène Brosse ainsi refait.

La réfection de la chaussée a débuté lundi 24 mars 2025, avec la pose de bordures limitant la chaussée côté Est. Nous aurons l'occasion d'en reparler sur le prochain Kiosque.

Ces importants travaux ont été réalisés par Saint-Etienne Métropole. Par contre dans le cadre des remontées de compétence ce lourd investissement est supporté par les contribuables Lorettois.

COÛT DE L'OPÉRATION
100 000€ TTC
 (ARP)
235 000€ TTC
 (VOIRIE)



L'état de la voirie appelle une réfection.

NETTOYAGE DU BIEF DES BLONDIÈRES

Après les grosses inondations du 17 octobre dernier, le bief du Dorlay qui alimente les jardins familiaux du site des Blondières ainsi que le château d'eau servant à l'arrosage des différents massifs et plantations de la ville de Lorette avait été envahi par la boue, par les cailloux et différents sédiments de la rivière sur plus de 170 mètres de long.

Nous avons été dans l'obligation de faire un gros nettoyage de ce bief ainsi que de la passe à poissons dans la levée de ce bief qui est sur la commune de Saint-Paul en-Jarez mais qui appartient à Lorette.

Devant l'ampleur des mètres cube de graviers et de roches à évacuer nous avons dû sous-traiter ces déblaiements à une entreprise spécialisée en rivière la société TP Chambon Paysage.

Comme pour intervenir en rivière il est indispensable d'obtenir une autorisation, un porter à connaissance a été déposé à la D.D.T. l'opération représente un coût de plus de 7 000€ pour la ville qui s'inscrit dans le cadre d'une déclaration de catastrophe naturelle.

De leurs côtés les jardiniers se mobilisent pour nettoyer le bief qui passe dans leurs jardins.



Le bief a retrouvé son éclat et sa fonction.

COÛT DE L'OPÉRATION
7 000€ TTC

Reportage réalisé par Joseph SEGUIN et Gilles RAIA, adjoints en charge des travaux

COLLECTE DE SAPINS PROTÈGEONS L'ENVIRONNEMENT



Depuis déjà quelques années nous avons mis en place la collecte des sapins de Noël dans dix quartiers de Lorette.

Cette année encore cela a été un grand succès car les services techniques trouvent de moins en moins de dépôts sauvages de sapins. Nous avons récolté plus de 400 sapins qui seront transformés en compost et réutilisés pour les espaces verts. Merci aux Lorettois qui ont participé à cette collecte



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih-loire.fr

IMPORTANT



Pour bénéficier d'une subvention façade, les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des autorisations d'urbanisme et de la notification de la subvention municipale.



PERMANENCES DU SERVICE URBANISME

Dépôt des Déclarations Préalables de Travaux

Mardi matin : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h / 14h-16h

Écrire au service urbanisme :
urbanisme@ville-lorette.fr

OPÉRATION FAÇADES

LES SUBVENTIONS MUNICIPALES

POUR QUOI ? COMMENT ?

La ville de Lorette poursuit sa démarche d'incitations des propriétaires privés à la rénovation de leurs façades sur l'ensemble de la commune. Depuis le début de l'année 2024, les Lorettois qui se mobilisent pour ravaler leur patrimoine, bénéficient d'une meilleure prise en charge des travaux de ravalement de façades sans conditions de ressources.

MONTANT DES SUBVENTIONS SUIVANT L'ANNÉE DE CONSTRUCTION

BÂTI ANCIEN

(construit avant 1948)

Subvention plafonnée à 4 000 € par bâtiment

- Façades clôtures et dépendances visibles du domaine public :

Le montant de la subvention est de 25% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 60€TTC/m².

- Façades clôtures et dépendances non visibles du domaine public :

Le montant de la subvention est de 50% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 60€TTC/m².

BÂTI RÉCENT

(construit après 1948)

Subvention plafonnée à 2 800 € par bâtiment

- Façades clôtures et dépendances visibles ou non du domaine public :

Le montant de la subvention est de 25% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 45€TTC/m².

- Immeuble en copropriété

La subvention sera plafonnée à 2 800 € par logement dans la limite de 18 500 € par immeuble.

PROCÉDURE POUR BÉNÉFICIER DES AIDES RAPPEL IMPORTANT !

- Prise de rendez-vous avec l'architecte conseil
- Rencontre pour les prescriptions techniques et choix des couleurs
- Fiche de prescriptions et photos envoyée aux propriétaires pour consultation des entreprises.
- Dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux
- Essai de couleurs et réalisation des travaux une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue et la notification de la subvention accordée par la ville
- Versement de la subvention après visite de contrôle, établissement de la fiche de conformité et la transmission de l'ensemble des factures acquittées.

Les travaux de ravalement de façades, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, doivent faire l'objet

d'une Déclaration Préalable de Travaux à déposer en mairie auprès du service urbanisme.

La déclaration préalable de travaux peut se faire de façon dématérialisée, via un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Il suffit de créer un compte et de commencer la saisie des informations. Scannez ce lien pour commencer cette saisie :



ou suivez ce lien : <https://urbanisme.saint-etienne>

Il est toujours possible de déposer votre dossier en mairie en version papier.



FINI, L'UTILISATION DES CHEMINÉES OUVERTES !

À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2025

À partir du 1^{er} avril 2025, l'utilisation des cheminées ouvertes sera interdite ! Cette interdiction concerne tous les dispositifs de chauffage au bois à foyer ouvert, y compris d'appoint ou d'agrément, quels que soient les types de logement (résidences principales, secondaires, hébergements touristiques...) ou les types de bâtiment public et privé.

Les territoires de Saint-Étienne Métropole et de Loire Forez Agglomération sont dotés d'un Plan de Protection de l'Atmosphère dont une nouvelle version a été approuvée le 4 avril 2023 (**PPA 3 SELF**). L'action RT 1.1 vise à encadrer l'installation et l'usage des appareils de chauffage au bois non performants en plus de permettre une meilleure efficacité énergétique, avec pour objectif de diminuer les émissions principalement en particules fines (PM10 et PM2,5) et en composés organiques volatils (COV) issus du bois et de sa combustion.

Au regard du mauvais rendement des appareils à foyer ouvert (10 à 15 %), de leurs émissions dans l'air et des conséquences pour la santé, le plan de protection de l'atmosphère adopté par arrêté préfectoral du 4 avril 2023 propose que l'utilisation des foyers ouverts

d'appoint soit interdite sur l'ensemble du territoire du PPA. Au regard des dernières études produites courant 2023 sur l'état du parc d'appareils, la majorité des foyers ouverts sont utilisés comme chauffage principal. Il est donc proposé d'étendre cette interdiction d'utilisation à l'ensemble des foyers ouverts à compter du 1^{er} avril 2025 sur l'ensemble du territoire du PPA.

L'arrêté préfectoral interdit l'installation des appareils de chauffage au bois de moindre performance énergétique et contribuant fortement aux émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de Saint-Étienne Métropole et sur les cinq communes de Loire Forez Agglomération (Bonson, Saint-Cyprien, Saint-Marcellin-en-Forez, Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal). Il n'est donc possible d'installer que des

appareils labellisés «Flamme verte» ou présentant des caractéristiques équivalentes. Cela vise à diminuer l'exposition aux particules, le chauffage au bois étant la principale source de PM.

L'arrêté préfectoral prévoit également l'obligation pour le professionnel chargé de l'installation de l'appareil d'attester de la conformité de celui-ci en remettant un certificat de conformité avec les critères de l'arrêté. Ce certificat permettra la réalisation de contrôles a posteriori et sera intégré au dossier de diagnostic technique en cas de vente du bien immobilier.

En cas de non-conformité, le professionnel devra informer l'utilisateur des possibilités existantes de renouvellement des appareils et des aides locales et nationales mobilisables.

QUE VEUT DIRE «PPA 3 SELF» ?

L'abréviation **PPA** signifie Plan de Protection de l'Atmosphère.

Le périmètre géographique du troisième plan en vigueur depuis le 4 avril 2023, suite à son approbation par arrêté préfectoral, comprend toutes les communes de Saint-Étienne Métropole et Loire Forez Agglomération (**SELF**).

POURQUOI LE «PPA 3 SELF» 3

UNE NÉCESSITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

Piloté par l'État, un PPA permet de planifier les actions à mener pour reconquérir et préserver la qualité de l'air sur son territoire.

Ce plan définit les actions (permanentes ou temporaires) qui permettront d'atteindre les objectifs de réduction convenus avec l'ensemble des partenaires.

Il s'appuie sur des actions réglementaires, mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, et des actions volontaires, portées par les collectivités et les acteurs locaux.

UNE OBLIGATION LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

L'élaboration et la mise en œuvre d'un PPA sont des obligations prévues par le code de l'environnement pour les agglomérations de + de 250 000 habitants.

UN PLAN DE 5 ANS

La durée d'un PPA est nécessairement de 5 ans. Ce troisième plan arrivera ainsi à échéance en 2027. L'évaluation menée à son terme entraînera soit sa révision, soit le maintien de son plan d'actions.

OBJECTIFS DU PPA SELF

Les objectifs, locaux, du PPA SELF sont principalement tirés de ceux, nationaux, fixés d'ici 2030 par le Plan national de Réduction des Émissions Polluants Atmosphériques (PREPA). Pour marquer une ambition plus forte, le PPA SELF entend atteindre l'essentiel de ses objectifs dès 2027.



CHAUFFAGE AU BOIS

BIEN ALLUMER SON FEU !

ALLUMEZ LE FEU... PAR LE HAUT !

L'allumage du feu par le haut, « allumage top-down » ou « allumage inversé », est comme son nom l'indique l'inverse de la méthode traditionnelle d'allumage du feu. C'est devenu la méthode n°1 pour

allumer efficacement un feu en émettant un minimum de polluants dans l'air.

Que ce soit pour votre poêle à bois, barbecue, insert ou cheminée, l'allumage du feu est une étape cruciale : on n'y

arrive pas toujours du premier coup, ça dégage beaucoup de fumées et c'est souvent le moment où votre feu est le plus polluant.

4 étapes clés

1

Empiler les bûches

fendues, bien espacées, avec celles de plus petit diamètre en haut et sans surcharger le foyer.

2

Ajouter dessus

du bois d'allumage (feuillus tendres comme le bouleau, cagette de peuplier), un allume-feu sans produit pétrolier, de la laine de bois ou encore une rondelle de bûche densifiée.

3

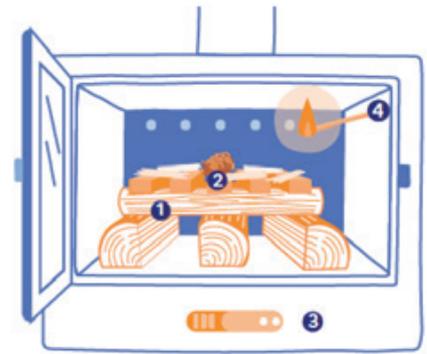
Ouvrir les clapets

d'arrivée d'air (puis réduire l'apport d'air quand le feu aura bien pris).

4

Allumer par le haut

et refermer le foyer. Il faut parfois laisser la porte entrouverte à l'allumage : référez-vous à la notice d'utilisation.



Source du schéma : Ademe - TUTO : Comment bien se chauffer au bois ?

POURQUOI ALLUMER PAR LE HAUT ?

L'allumage par le haut a plusieurs avantages :

PLUS ÉCOLOGIQUE

Au lieu de s'en aller directement dans le conduit de cheminée (avec un allumage classique), les fumées (donc les particules polluantes) seront captées et consommées par le feu qui les surplombe.

PLUS EFFICACE

En brûlant peu à peu lors de l'allumage, le feu est mieux contrôlé. En brûlant de haut en bas, les flammes chauffent le conduit de fumée ce qui assure un bon tirage.

MOINS D'ENTRETIEN

Les fumées étant captées par les flammes, la vitre de votre appareil reste propre plus longtemps.

COMMENT PROCÉDER ?

- Ouvrez toutes les arrivées d'air de l'appareil.
- Disposez dans votre foyer les bûches de taille normale (le bois de feu). Selon la taille du foyer, elles peuvent être rangées à plat ou verticalement.
- Disposez ensuite par-dessus le petit bois d'allumage (idéalement, des bûchettes de 3-4 cm de côté et de 15-20 cm de long), en alternant et croisant les morceaux. Quatre ou six morceaux peuvent suffire, en les empilant deux par deux sur plusieurs étages.

- Ajoutez au centre de la pyramide de petit bois un ou plusieurs allume-feux écologiques.
- Vous pouvez à présent enflammer les allume-feux et refermer la porte du foyer, tout en laissant grandes ouvertes les entrées d'air de votre appareil.
- Baissez les apports d'air au bout de 30 à 40 minutes si votre foyer était froid à l'allumage et au bout de 10 minutes si le foyer était déjà chaud.

EN SAVOIR PLUS

ARRÊTÉ

relatif à l'encadrement du chauffage au bois sur le territoire du plan de protection de l'atmosphère de "Saint-Étienne Loire-Foréz" (PPA3 SELF)



Source de la présente fiche : <https://mavallee-enclair.fr/plan-de-protection-de-l-atmosphere/agir-au-quotidien/habitat-logement/chauffage-au-bois/chauffage-au-bois-les-bonnes-pratiques/fonds-air-bois-les-bons-gestes-4>



Le maître cynophile et son fidèle chien



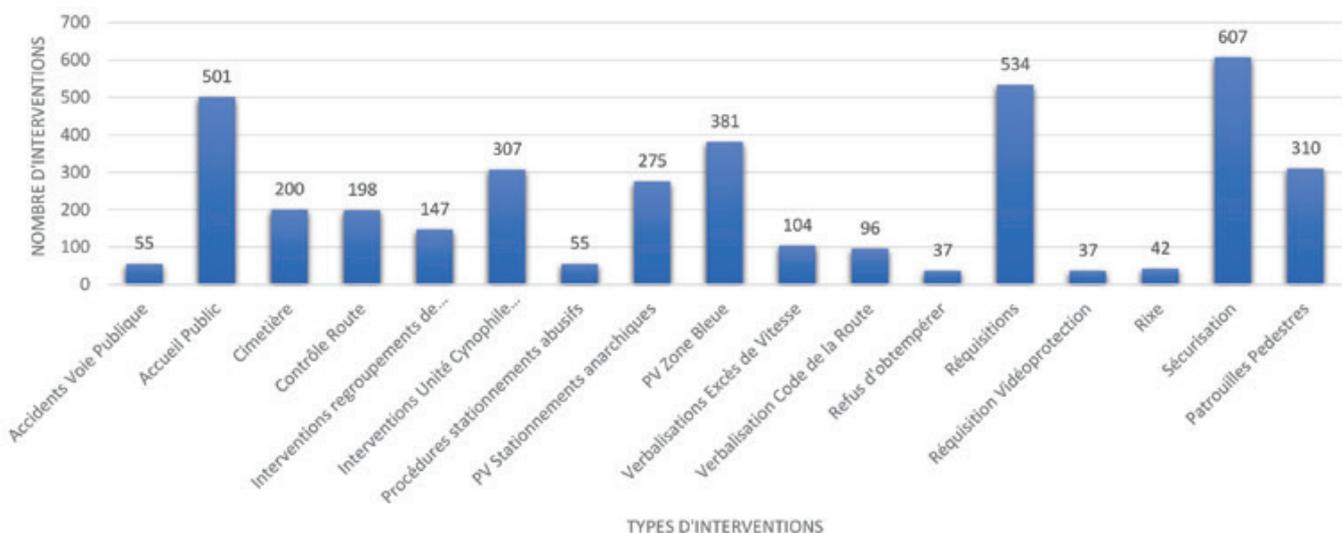
Une patrouille en contrôle de vitesse rue Notre-Dame

VIE QUOTIDIENNE

POLICE MUNICIPALE DE LORETTE

STATISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

LA RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN CHIFFRES



LE MOT DU MAIRE

Sous les ordres de Madame Laure Pelat, brigadier cheffe principale, la police municipale est forte de 4 agents au total dont un brigadier cynophile, lui aussi brigadier-chef principal.

Afin de renforcer la sécurité des Lorettois, des patrouilles de nuit sont organisées d'une périodicité irrégulière pour désamorcer les habitudes des personnes habituées à l'exercice d'incivilités.

Ce travail de la Police Municipale est largement reconnu par la population. Il répond à mon objectif de maintenir une

grande tranquillité publique sur notre ville.

Certes ce service a un coût pour les deniers de la commune. Il représente un montant de 236 000 € pour l'année 2024 répartis entre les salaires, les frais d'entretien du chien et les matériels nécessaires aux missions de la Police Municipale.

Le résultat est là puisque les statistiques de la Police Nationale classent Lorette comme la commune la plus tranquille de la Vallée du Gier.

Le Maire Gérard Tardy

AVIS À LA POPULATION



LA BAIGNADE NATURELLE

ARNAUD BELTRAME

N'OUVRIRA PAS SES PORTES POUR LA SAISON 2025

EXPLICATIONS

Au conseil syndical du SIAMVG du 18 février 2025, nous avons eu la confirmation que la crue du 17 octobre 2024 avait causé de très gros dégâts sur le réseau d'assainissement collectant une grande partie de la commune de Saint-Paul en Jarez. Ce réseau est enfoui dans la rivière «Le Dorlay».

D'une façon plus précise, le 20 février dernier, nous avons eu la confirmation que le concessionnaire de «LA SAUR» avait pu se rendre compte, grâce à la baisse du niveau d'eau du Dorlay, que le raccordement du collecteur d'assainissement du lotissement du Cherier avait été détruit par la crue du 17 octobre 2024.

Force est de constater qu'avant que le SIAMVG ait pu faire les travaux de réparation dans la rivière «Le Dorlay», son eau est obligatoirement fortement polluée par les réseaux d'assainissement qui se desservent dans la rivière maintenant.

Considérant que le filtre planté du jardin filtrant de la baignade en eau naturelle Arnaud Beltrame de notre commune n'a pas été conçu pour filtrer une eau de la rivière aussi polluée, des décisions capitales s'imposent à nous.

C'est au cours du bureau d'adjoints du lundi 24 février dernier qu'il a été décidé de ne pas ouvrir au public pour cette saison de baignade 2025. Il convenait de prendre cette décision dans l'urgence pour ne pas avoir à lancer les marchés des différents prestataires de services.

Cependant les entretiens indispensables auront lieu pour préserver la structure et peut-être ouvrir une partie de la saison dès que les travaux de réparation du réseau du SIAMVG pourront être réalisés.

Le Maire, Gérard Tardy



PNEUS USAGÉS OÙ LES DÉPOSER ?

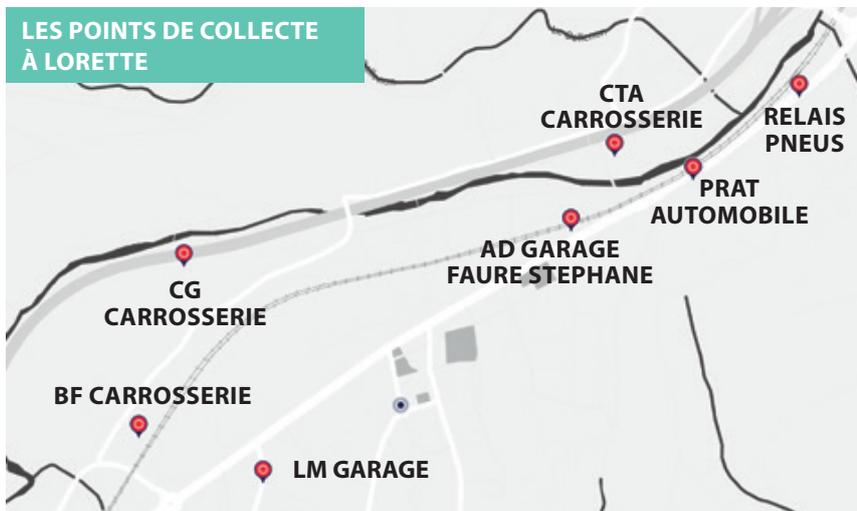
De nombreuses communes rencontrent des dépôts illégaux de pneus, en partie liés aux difficultés que peuvent connaître les détenteurs de pneus usagés pour les faire accepter par leur garagiste ou vendeur de pièces auto.

Pendant de nombreuses années, l'obligation de reprise était en effet liée à une obligation d'achat de pneus neufs (le "1 pour 1"). Depuis le 1^{er} janvier 2024, les distributeurs de pneus dont la surface de vente fait au moins 250m² ont

l'obligation de les reprendre gratuitement et sans achat de pneus neufs (dans la limite de 8 pneumatiques usagés par an et par personne). Les distributeurs dont la surface de vente fait moins de 250m² peuvent

aussi les reprendre mais ne sont pas obligés de le faire gratuitement. Ils sont donc susceptibles de les reprendre uniquement dans le cadre d'un achat de pneus neufs.

LES POINTS DE COLLECTE À LORETTE



Tous les points de reprise sont recensés sur le site <https://quefairedemesdechets.ademe.fr/>



LES BRUITS DE VOISINAGE



Arrêté de la Préfecture sur la lutte contre les bruits de voisinage. Deux articles importants de l'arrêté de la Préfecture pour faire régner la paix entre voisins.

■ Article 7

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- > les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- > les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- > les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

■ Article 8

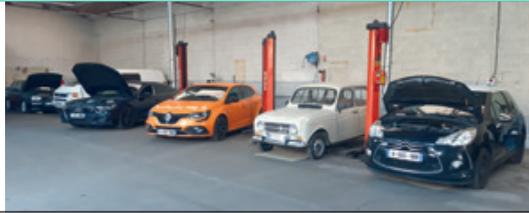
Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



TOUS LES JEUDIS
DE 16 H À 19 H

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE





HORAIRE D'OUVERTURE
DU GARAGE
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h
et de 13h30 à 18h30

GARAGE PRAT AUTOMOBILE

29 plaine de Grézieux à Lorette | Tel : 04 77 73 60 13 | e-mail : prat.automobile@gmail.com

La ville accueille Corentin Prat, un nouveau professionnel du secteur automobile, un garagiste passionné et expérimenté qui a repris le garage de Christian Tisotti dans le quartier de Grézieux en janvier 2024.

UN MÉCANICIEN À L'ÉCOUTE DE SES CLIENTS

Le nouveau garagiste, Corentin Prat, a décidé de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale après plusieurs années d'expérience en tant que salarié d'une concession. Il souhaite offrir à ses clients un service personnalisé, où chaque client est écouté et conseillé en fonction de ses besoins. Que vous soyez un particulier ou une entreprise, Corentin Prat propose des solutions adaptées à tous types de véhicules, de la citadine aux véhicules utilitaires.

DES SERVICES POUR TOUS TYPES DE VÉHICULES

Le garage PRAT AUTOMOBILE met un point d'honneur à offrir une gamme complète de services pour garantir la sécurité et la longévité de votre véhicule. Parmi les prestations proposées, vous trouverez :

- **Entretien courant** : vidange, remplacement de filtres, vérification des niveaux de liquide, etc.
- **Pneus et alignement** : montage, équilibrage, remplacement de pneus et réglage de géométrie.
- **Diagnostic électronique et électrique** : à l'aide de matériel de pointe, pour détecter et réparer les pannes liées à l'électronique de votre véhicule.
- **Réparations mécaniques** : les freins, la suspension, le moteur, embrayage, distribution, etc.
- **Contrôle technique** : préparation et réparation des points à vérifier pour réussir votre contrôle technique.
- **Carrosserie (toute assurance)**.

FAITES STÉRILISER VOS CHATS

Par manque d'information ou du fait d'idées reçues la stérilisation reste encore un acte peu courant car de nombreuses personnes n'en voient pas l'utilité. Avec 13,5 millions de félins en France, le chat est l'animal de compagnie préféré des Français. Pourquoi faire stériliser son chat ?

■ LES BIENFAITS DE LA STÉRILISATION

- > **SANTÉ** : limite la transmission de maladie,
- > **PROTECTION** : limite les fugues et risques d'accidents,
- > **RÉGULATION** : limite la population féline et les risques d'abandons,
- > **TRANQUILLITÉ** : limite les bagarres et morsures.

■ STOP AUX IDÉES REÇUES !

La stérilisation change le caractère du chat ?

FAUX : Elle va seulement stopper les traits de caractères liés à sa libido.

La stérilisation rend mon compagnon obèse ?

FAUX : Une alimentation spécifique

adaptée et proportionnelle à son activité physique, lui permettra de garder la ligne.

La stérilisation se fait après une première portée ?

FAUX : Contrairement à ce qu'on pense, une chatte n'a pas besoin d'avoir au moins une portée dans sa vie pour son équilibre.





Sortie au Musée de la Mine de Saint-Etienne



CULTURE / UNIVERSITÉ POUR TOUS



Pour connaître le détail du programme de la saison 2024-2025, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet :



Vous y trouverez également tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyages, tarifs et modalités d'adhésion. Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions : upt-valdegier@orange.fr
Les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5€, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.

SORTIES CULTURELLES

UN PUBLIC NOMBREUX ET CONQUIS

La saison 2024-2025 se poursuit fort bien. Le nombre et l'assiduité des adhérents aux différentes conférences démontrent comme depuis plusieurs années l'intérêt porté aux différents sujets abordés.

Après une assemblée générale de rentrée qui a regroupé 127 personnes (parmi les 216 adhérents) ; les personnalités représentant les diverses communes et une nouvelle organisation du Conseil d'Administration, l'association a trouvé son rythme de croisière.

1^{er} TRIMESTRE

7 conférences abordant des thèmes variés : histoire, patrimoine, économie, géopolitique, environnement... et une sortie dans l'Ain pour découvrir Brou et Pérouges

2nd TRIMESTRE

De janvier à fin mars, 9 conférences dans les salles de L'Horme, Grand-Croix, Saint-Martin la Plaine, Cellieu ont abordé de nouveaux sujets : arts (musique et peinture), santé, littérature, technologie et deux sorties aux Musées de la Mine à Saint-Etienne et de l'Aviation à Corbas seront organisées.

3^e TRIMESTRE

5 conférences, une sortie à Annecy et le voyage annuel sur la Côte Amalitaine devrait réunir un public toujours aussi intéressé.





Le Relais Petite Enfance à la médiathèque

LA MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

4 RAISONS DE S'Y RENDRE !

C'est le lieu idéal pour apprendre à aimer la lecture, la culture et partager ce plaisir avec d'autres.

C'EST GRATUIT

C'est gratuit jusqu'à l'âge de 15 ans! Quelle joie de prendre « tout ce qu'on veut » pour lire à la maison.

VIVE LA DÉCOUVERTE !

À la médiathèque, n'hésitez pas à laisser votre enfant choisir, faites confiance à son instinct!

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- Rue Rivoire Villemagne - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 -12h / 16h-18h
Mercredi : 10h30 - 12h / 14h-18h
Judi : 10h30 -12h / 16h - 18h
Vendredi : 10h30 - 12h / 16h-18h
Samedi : 8h30 -12h

LUDOTHÈQUE

- Salle Gustave Braëmer, rue Fleury Thévene - 42420 Lorette

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 14h -18h
Samedi : 8h30 -12h

L'AMIE DU RANGEMENT

Grâce aux emprunts, vous découvrirez plein de livres, quitte à acheter de temps en temps le coup de cœur de votre enfant (ou le vôtre!).

PARTAGER, CELA S'APPREND...

Emporter un livre, en prendre soin pour que d'autres enfants puissent en profiter



Visite à la médiathèque de la crèche Coline et Colas



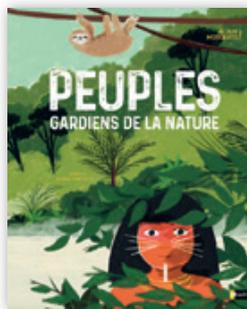
Jeu libre ou jeu de société à la ludothèque, le choix est grand avec plus de 1 900 jeux et jouets disponibles!

LIVRES COUP DE CŒUR



La vie selon Célia
de Sarah Penny Parker
Edition Gallimard jeunesse

De la tendresse, de l'humour et des personnages incroyables!



Peuples gardiens de la nature
de Samuel Garcia Cazora
Editions Nathan

Aux quatre coins du monde, des peuples vivent en communion avec la nature...



Un avenir radieux
de Pierre Lemaitre
Editions Calmann-Lévy

Un très bon suspense reposant sur l'imbrication des histoires des membres d'une même famille...



VILLE DE LORETTE

LE 8 MAI 1945

LA FRANCE EST LIBÉRÉE

Paris, Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé mais Paris libéré! Libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des Armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière: c'est-à-dire de la France qui se bat. C'est-à-dire de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle. Charles De Gaulle



80

ANS





INVITATION

LA COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 AURA LIEU À LORETTE

SAMEDI 10 MAI 2025

CE 80^{ème} ANNIVERSAIRE SE VOUDRA TRÈS SOLENNEL

PROGRAMME

- 10H00** ➤ Dépôt de gerbe des Anciens de la Résistance sous la plaque d'Henri COSTE (dit LAFFY) Maison des Verriers, rue du Stade.
- 10H15** ➤ Dépôt de gerbe de la Ville devant le monument à la mémoire de la Résistance, carrefour de la rue du Stade .
- 10H45** ➤ Rassemblement Place du IIIe Millénaire .
- 10H55** ➤ Convoi de véhicules militaires de l'époque .
- 11H00** ➤ Défilé derrière la musique de Saint-Jean Bonnefonds jusqu'au square du Souvenir Français .
➤ Commémoration officielle du 80^{ème} Anniversaire de la Libération de la France .
➤ Présence des enfants des écoles publiques et privées avec interprétation de « La Marseillaise » au cours de la cérémonie sous protocole habituel,
- 12H00** ➤ Aubade musicale sous le kiosque par la musique de Saint-Jean Bonnefonds .
- 12H30** ➤ Apéritif offert par la Ville salle Jean Rostand – Voie Mugniery.

CLÔTURE

- 18H30**
- BAL POPULAIRE - PLACE PROSPER HIPPOLYTE BONNASSIÈS avec l'orchestre « SWEET CYCLO JAZZ TEAM »
 - BUVETTE ET SANDWICHS – Organisés par l'Association des Parents d'élèves - CPE/LORETTE

Contact : service Culture et Animation tél:06 73 86 78 03 Mail: saison.culturelle@ville-lorette.fr

SAISON CULTURELLE À L'ÉCLUSE

CONCERT

VENDREDI 4 AVRIL 2025 20H30

SAMEDI 5 AVRIL 2025 20H30

DIMANCHE 6 AVRIL 2025 15H

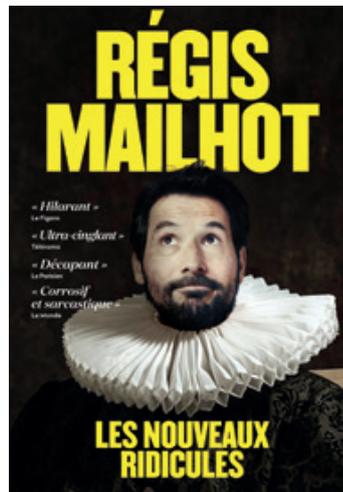


LE CHŒUR DU PILAT

Sous la direction de Marie-Pierre Odin, sa dynamique cheffe de chœur, le Chœur du Pilat est riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens. Le thème retenu essentiellement basé sur la chanson française, vous embarquera dans un voyage qui ne vous laissera pas indifférent. Alors, on se dit... À bientôt !

FESTIVAL DE L'HUMOUR

VENDREDI 11 AVRIL 2025 20H30



RÉGIS MAILHOT LES NOUVEAUX RIDICULES

À une époque où le second degré est devenu une température, Mailhot passe au vitriol l'asile à ciel ouvert de notre époque instagrammée. Avec au compteur 3500 chroniques, 600 politiques accrochés au mur et 1 ulcère, le célèbre chroniqueur radio et pilier de «la revue de presse» de Paris Première, révélé au Fou du Roi sur France Inter et RTL, revient avec un spectacle décapant entre stand-up, sketch et sa revue de presse hilarante. Une véritable bouffée d'air frais au milieu du politiquement correct.

+ D'INFO

MAIRIE DE LORETTE - SERVICE CULTUREL

Place du III^e Millénaire à Lorette - Tél : 06 73 86 78 03 - e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr

Dictée en fête

27^e
ÉDITION

SAMEDI 5 AVRIL 2025 À 8H45

SALLE DU CÈDRE BLEU À LA GRAND'CROIX

Proposé par l'association *Dictée en fête*
avec la participation des communes adhérentes





Fête
de la
MUSIQUE

**PLACE
DU III^e MILLÉNAIRE**

DIMANCHE 22 JUIN
16H - 18H30
EMAS LORETTE | 18H30 - 20H
NOT'MUSIQUE

Ambiance festive et conviviale !

+ D'INFO
MAIRIE DE LORETTE
SERVICE CULTUREL
Place du III^e Millénaire à Lorette
Tél : 06 73 86 78 03



**Lorette
en Fête**



Fête Nationale
LUNDI 14 JUILLET 2025 À 23H
AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Feu d'artifice d'exception !

VENEZ NOMBREUX ASSISTER À CE MOMENT MAGIQUE !
ORGANISÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DE LORETTE

SAMEDI 6 SEPTEMBRE À LORETTE



9h -12h



FORUM DES ASSOCIATIONS

Place du III^e Millénaire

Vous êtes à la recherche d'une nouvelle activité pour la rentrée ? Venez à la rencontre des associations de la ville.

13h -18h

CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ CONCOURS DE PÉTANQUE

Parc des Blondières

13h : inscription sur site le jour-même,

14h : début du concours

18h : remise des trophées par Monsieur le Maire,

18h 30 : pot de l'amitié

20h30 - 23h

CINÉMA EN PLEIN AIR

Parc des Blondières

20h30 : entrée du public,

21h : projection du film



+ D'INFO : SERVICE CULTUREL AU 06 73 86 78 03



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr- www.kcl.kalisport.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [Facebook](#) @KarateClubLorette [Instagram](#) @kc.lorette



Coupe ligue Kata

LE KARATÉ, UN SPORT DE COMPÉTITEURS

Le Karaté Club de Lorette perpétue son engagement constant dans les compétitions fédérales et son ouverture sur le monde extérieur. La progression et l'excellence se cultivent au contact des autres pratiquants et des réalités de la discipline. L'essence du karaté réside dans l'échange, la confrontation et l'apprentissage continu.

En complément des stages avec des experts, la compétition est autre un moyen de faire progresser les élèves et d'apporter du savoir dans le dojo.

La participation aux compétitions n'est pas obligatoire, mais elle représente néanmoins une opportunité unique pour les enfants de se dépasser, de tester ses limites et de faire évoluer l'ensemble du club. Participer aux compétitions de notre fédération nous permet de mesurer nos progrès et d'enrichir notre pratique en observant et apprenant des autres clubs et compétiteurs. Chaque compétition est une nouvelle leçon, une occasion de repousser nos limites et de revenir au dojo avec une vision renouvelée et des objectifs clairs.

Le premier trimestre 2025 a été marqué par la participation active des Lorettois aux compétitions régionales et nationales.

COUPE DE FRANCE COMBATS WADO RYU

1^{er} FÉVRIER 2025

Première compétition nationale pour nos compétiteurs, avec des résultats excellents en minimes : Alessio 2^e, Mohan, Raphaël et Noé 3^e. Quatre médailles nationales pour nos Lorettois, 100% de réussite.



COUPES ET CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AUVERGNE-RHÔNE ALPES 15-16 ET 22-23 FÉVRIER 2025

Plus de 1000 compétiteurs inscrits, 60 arbitres et 200 coachs de la région. Quinze compétiteurs Lorettois ont participé aux coupes et championnats régionaux en Katas et combats.

Résultats : 4 médailles d'or, 7 médailles de bronze, 6 quart-de-finalistes et 11 qualifications aux Championnats et Coupe de France.

Nos compétiteurs ont démontré leurs qualités face à des clubs régionaux comptant des athlètes de renom.

Combattre et monter sur le podium avec des membres de l'équipe de France est une expérience enrichissante qui fait progresser. Nos jeunes ont réalisé de très bons combats, remportant de belles victoires avec style et démontrant une belle prestation de karaté tant en combats qu'en Katas.

L'image d'un club lorettois familial a été remarquée et appréciée par d'autres clubs. L'ambiance conviviale et l'exemplarité des élèves tout au long de ces week-ends sont à mettre à l'honneur.

Nous avons eu plaisir à exporter le savoir-faire lorettois dans la région.



JUDO LORETANE

Tél : 06 77 20 21 08 - e-mail : judo.loretane@free.fr,
site : www.judoclublorette.sportsregions.fr  judo club loretane

LE CLUB DE JUDO EN PLEINE FORME !

Notre club de judo connaît un bel élan cette saison, notamment grâce au «cours de cardio» qui rencontre un vif succès. Ouvert à tous, même aux non-judokas, il attire de nouveaux participants dans une ambiance dynamique et conviviale.

Un grand merci à tous pour votre participation à la soirée crêpes ! Grâce à vous, cet événement a été un véritable succès, renforçant les liens au sein du club.

FIERTÉ ET RÉUSSITE AU CLUB

Nos jeunes judokas continuent de progresser avec détermination. De nombreuses ceintures noires devraient être obtenues cette année, grâce à leur travail acharné et à leur préparation pour les examens à venir. Nous les encourageons dans cette belle étape de leur parcours !

Nous sommes également très fiers d'annoncer que plusieurs de nos judokas, filles et garçons, sont en lice pour les sélections aux championnats de France dans différentes catégories. Nous leur souhaitons le meilleur pour cette belle aventure sportive.

Merci à tous pour votre engagement et votre passion qui font vivre notre club jour après jour !



À VOS AGENDAS !

STAGE MULTISPORT

du mardi 15 au vendredi 25 avril

Ce stage est exclusivement réservé aux adhérents du club, une belle occasion de découvrir de nouvelles activités et de partager des moments sportifs ensemble !



PÉTANQUE LORETTOISE

Président : M. Di Donato
56, rue Eugène Brosse

UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Le nouveau président M. Gilles Di Donato a convié son bureau et ses membres actifs le 28 janvier pour établir le calendrier des concours pour 2025, sous réserve d'acceptation du comité Loire.

Pour les personnes intéressées par une licence, une permanence est ouverte au local, les lundis, jeudis et vendredis de 15h à 18h.



M. Gilles Di Donato (en haut à gauche) et les membres du bureau



STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 ou 06 08 66 93 46
www.studiocorpsjazz.fr- @StudioCorpsJazz



UN NOUVEAU SPECTACLE EN PRÉPARATION

Depuis le mois de janvier, tous nos danseurs sont à l'œuvre pour la création de notre prochain spectacle.

Chaque semaine, ils se donnent à fond pour apprendre les chorégraphies créées par les professeurs Mylène, Gérald, Anaïs et Pauline. Cette année les danseurs vous emmèneront dans un nouveau spectacle intitulé "Akhénaton, le pharaon hérétique". Mélangeant danse et théâtre, venez découvrir l'histoire du célèbre pharaon et de sa femme Néfertiti racontée par nos danseurs.

Le studio corps & jazz vous donne rendez vous le samedi 28 juin à 20h à la salle de l'écluse.

Spectacle ouvert à tous.

TARIFS

- adulte : 12€
- enfant 4-12 ans : 8€,
- enfant -4 ans : gratuit

Par ailleurs, les ateliers danse parents-enfants mensuels se poursuivent. N'hésitez pas à venir les essayer avec vos petits de 18 mois à 4 ans.

Paiement à la séance : 12€ par enfant.



LES EDELWEISS DE LORETTE - GRS

Présidente : M^{me} Fabienne Vendola - 06 50 17 12 28

LES COMPÉTITIONS SONT LANCÉES POUR CETTE SAISON !

Nos plus grandes gymnastes ont déjà participé à une première compétition à Brignais (69).

Notre association accueillera une compétition ce 22 et 23 mars 2025 puis nous participerons aux compétitions de Saint-Etienne (42) et Bourg-Saint-Maurice (73).

Certaines de nos gymnastes auront l'opportunité de participer au championnat national 3 au mois de juin 2025 ! Souvent réalisé en région parisienne, nous avons la chance cette année de pouvoir y participer car il est organisé par un club de la région, Estrablin (38) !



Groupe Aînées compétition



Groupe Jeunesses compétition

GRAND SUCCÈS POUR LE LOTO



Notre loto du mois de février a rencontré encore une fois un grand succès. Nous tenons à remercier les nombreux commerçants qui nous ont offert des lots. Également, un grand merci à nos bénévoles qui sont toujours très investis au sein de l'association et qui permettent la réussite de nos différents événements.



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net  tennisclublorette

À VENIR

- **STAGES**
vacances de printemps et d'été ;
- **TOURNOI GALAXIE ORANGE**
12 avril 2025
- **INTERCLUBS SENIORS**
de fin mars à fin avril 2025
- **TMC U12 ANS VERT**
19 et 21 avril 2025
- **TOURNOI INTERNE**
24 mai 2025
- **CONCOURS DE PÉTANQUE**
juin 2025
- **TOURNOI PRINTEMPS-ÉTÉ**
du 26 mai au 22 juin 2025
- **TENNIS EN FAMILLE**
22 juin 2025

INFORMATIONS DU TENNIS CLUB DE LORETTE

INTERCLUBS SENIORS+

2 équipes étaient engagées à l'automne (Interdépartemental 1). En phase de poule, la masculine termine 3^e/6, et la féminine 5^e/6.

ARBRE DE NOËL

Le 18 décembre, les enfants de l'école de tennis ont reçu la visite du Père Noël qui est venu avec un petit cadeau pour chacun.

PLATEAU ROUGE

Le tournoi du 11 janvier ouvert aux enfants de niveau rouge de tous les clubs est reporté à une date ultérieure.

PIÈCE DE THÉÂTRE

Les Carrés M'en Fou ont joué leur pièce « Jackpot » le 11 janvier à la salle Jean Rostand, et ravi les nombreux spectateurs présents. Un grand merci à la troupe !

INTERCLUBS U10 ORANGE

Elio Le Fournis et Ilario Dessel représentent le club lors des interclubs U10 ans orange.

Ils ont déjà participé à 2 rencontres (plateaux de 4 équipes) à Montreynaud et à Saint-Just Saint-Rambert, et la dernière devrait avoir lieu au club le 17/05. Allez les garçons !



Ilario et Elio en équipe U10 orange



ÉCOLE ASSOCIATIVE ARABESQUE

Tél : 06 36 76 63 28 - site : www.danseclassique-arabesque.jimdo.com
 Association Arabesque-Danse Classique

AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE RYTHME... (SUITE)

« En France, chaque région a sa danse provinciale, c'est en pénétrant dans les châteaux qu'elle s'ennoblit et donc se discipline... »

L'école associative ARABESQUE va présenter cette année son gala dans la salle de danse du complexe Pierre Mendès France le samedi 28 juin 2025.

Nos petites élèves vont produire des séquences tirées du ballet "Casse-Noisette" sur la musique de TCHAIKOVSKI : un réveillon de Noël, une petite fille, des cadeaux, la magie, des rêves...

Tout va contribuer à transporter les spectateurs que nous attendons nombreux.

Deux représentations sont proposées :

SAMEDI 28 JUIN

CASSE NOISETTE

À 16H ET À 19H

durée du spectacle : 1h30

Réservation au 06 36 76 63 28
à partir du mois de juin





BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  basketbclorette

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS POUR TOUTES LES ÉQUIPES

Le championnat RF3 se déroule en 2 phases. La première phase est terminée et les seniors filles ont terminé premières de leur poule. Sur cette seconde phase, elles sont également premières de « poule haute » ce qui signifie qu'elles peuvent jouer la montée en RF2 et que le maintien en RF3 est assuré.

Selon Romain et Adrien, leurs coaches, c'est une équipe qui vit bien et qui écoute. Les filles essaient en permanence d'évoluer.

Les seniors garçons évoluent en Pré-région. À mi parcours, l'équipe a un bilan de 14 victoires pour 2 défaites

en s'appuyant sur un effectif de jeunes joueurs formés au club avec le renfort cette année de joueurs expérimentés.

D'après Laurent, leur coach, c'est un groupe agréable qui vit bien ensemble. Au classement, ils sont deuxièmes ce qui leur permettra de jouer les playoffs en fin de saison, pour une éventuelle accession en Régionale 3.

Nos U18, U15 et U13 sont également en D1, cela est très prometteur pour l'avenir.

Et nos U9, U11 et babies continuent leur apprentissage et sont en constante évolution.

3 JEUNES BASKETTEURS SÉLECTIONNÉS



Ajoutons à ces bonnes nouvelles que trois jeunes joueurs de l'équipe U13, (Augustin, Lény et Enzo) de Nicolas ont été sélectionnés pour participer à la Sélection de la Loire. Bravo à eux !



QUADRATOUR

57 rue du Pilat - 42420 LORETTE

QUADRATOUR C'EST REPARTI !

Comme tous les ans, et ce depuis 33 ans, l'association QUADRATOUR prépare son traditionnel tournoi international de basket qui se déroulera cette année les 23, 24 et 25 mai 2025.

Malgré un arrêt brutal pour cause de Covid, nous mettons tout en œuvre pour réunir de nouvelles équipes, pour que la salle A. GILLES, soit de nouveau le terrain de rencontres extraordinaires autant sportives qu'humaines entre des quadragénaires et même des sexagénaires pour les plus anciens participants. Une formule adaptée à leur âge sera mise en place. Nous espérons ainsi attirer l'attention sur Lorette, et remplir la salle tout le week-end.

Nous sommes en pleine préparation, nous ne pouvons donc pas encore être sûrs de la présence de telles ou telles équipes, à part nos traditionnels amis régionaux comme le Doubs, Limoges, Lyon et l'équipe du Quadratur bien entendu.

Pour nous, la facilité n'a jamais été au rendez-vous, mais faire perdurer notre manifestation et continuer à se rencontrer sur un terrain de basket et faire durer à travers ce sport l'amitié, la convivialité, est une très grande récompense.



Quadratur



Equipe de Faro

ALLIANCE POUR LORETTE

«FAVORISER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN» DANS UN LIEU ADAPTÉ ET DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE LA VIE SOCIALE

Tel est l'objectif majeur que la commune s'est fixé pour assurer la qualité d'accueil et la sécurité des enfants qui fréquentent le Pôle Jeunesse .

En effet, durant les vacances scolaires, les mercredis et les temps périscolaires, ce sont près de 150 enfants qui fréquentent cet équipement tellement nécessaire aux familles puisqu'il répond à un besoin essentiel : un mode de garde qui complète le temps scolaire.

Tous les enfants Lorettois peuvent y être accueillis : cependant certains d'entre eux nécessitent une attention toute particulière en raison de handicaps divers. Cette année le Pôle Jeunesse accueille des enfants atteints de troubles autistiques, des enfants porteurs de TDAH et de trisomie. Parmi eux certains ne maîtrisent pas la parole et/ou présentent des troubles du comportement qui nécessitent une attention constante et soutenue de la part des animateurs.

Pour répondre aux besoins particuliers de ces enfants la commune aménagera prochainement «un espace Snoezelen», c'est à dire une zone de répit, avec des équipements spéciaux procurant un apaisement sensoriel, à ces enfants qui ont très souvent besoin de périodes d'isolement et de retour au calme après une période de jeux ou d'agitation.

Le coût de cet équipement (qui permettra de soulager l'équipe d'animation souvent démunie face à l'accompagnement de ces enfants) est estimé à 5100€ dont 80% pourrait être financé par la CAF de la Loire.

C'est une réelle volonté municipale d'offrir à **tous les jeunes Lorettois** un espace de loisirs de qualité qui

leur permet de pratiquer à un coût raisonnable de nombreuses activités.

Mais le CLSH est avant tout un lieu de vie collective où les enfants et les adolescents, en fonction de leurs capacités, sont tenus de respecter le règlement intérieur et les règles de vie fixées par l'équipe d'animation. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas.

Le Conseil Municipal a eu récemment connaissance, et approuvé l'exclusion temporaire de 3 jours d'un adolescent qui avait gravement insulté une animatrice qui lui demandait simplement de rejoindre le groupe.

Comment accepter au sein d'un groupe un adolescent qui profère des insultes sans en mesurer l'obscénité et surtout sans que cela ait des répercussions sur l'ensemble du groupe ?

Chez les adolescents la socialisation n'est plus verticale comme auparavant où la famille inculquait des règles aux plus jeunes, c'est maintenant à une socialisation horizontale, dans les groupes de jeunes, chacun imitant le comportement de l'autre en signe de résistance à l'autorité. On peut imaginer l'effet délétère de cette attitude, si elle n'est pas sanctionnée !

En réalité ce n'est pas rendre service à ces jeunes que de ne pas leur fixer un cadre. Pour exister et surtout pour durer, toute société, y compris de la dimension d'un

centre de loisirs a besoin de DISCIPLINE et de LIMITES.

Comment un jeune pourra-t-il respecter la loi s'il est d'ores et déjà incapable d'obéir à une hiérarchie dont la seule exigence est le respect d'autrui ?

Le premier lieu de socialisation, dès le plus jeune âge **devrait être la FAMILLE**, c'est au sein de la famille que devraient s'apprendre les règles de vie en société et le respect autres, et cela **INDÉPENDamment** du niveau social des parents. **Si l'instruction est le rôle de l'école, l'éducation est celui de la FAMILLE.**

Le pôle Jeunesse est là pour favoriser l'épanouissement des jeunes Lorettois, leur offrir des loisirs qu'ils ne pourraient peut être pas pratiquer en famille et les ouvrir sur le monde extérieur ; encore faut-il que ces jeunes et leurs familles acceptent les limites claires et minimales de l'éducation et du respect hiérarchique.

Pour cette raison le Pôle Jeunesse, soutenu par le Maire ne tolérera aucun comportement contraire à ces règles approuvées par le Conseil Municipal.

Il prononcera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, après réception de la famille par Monsieur le Maire.

Nous avons particulièrement à cœur de maintenir la qualité de cet équipement municipal.

L'équipe d'Alliance pour Lorette

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

ENVOLÉE SPECTACULAIRE DE LA TAXE FONCIÈRE !

Engluée dans des projets démesurés comme le théâtre, dont le coût dépassera 6,5 millions d'euros, l'équipe de **Gérard Tardy et d'Eveline Oriol** veut imposer une augmentation de 10 % du taux communal de la taxe foncière.

Au total, la hausse atteindra près de 12 % en 2025 !

Pour nous, pas question de faire payer aux Lorettois les conséquences de cette gestion désastreuse !

Nous voterons contre. Envie d'en savoir plus ?

Rendez-vous sur www.libresdagir.fr ou notre page Facebook.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE
Tél. : **04 77 73 30 44**

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

***FERMÉE LE MARDI
APRÈS-MIDI**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

W SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois
de 14h à 16h



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE

87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry

Tél : **04 77 73 59 65**

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : **04 77 73 67 08**

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : **04 77 73 07 62**

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : **04 77 51 87 43**



LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières
Tél : **04 77 73 20 85**

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE LES RIVES D'OR

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE / COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : **04 77 73 03 62**

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : **04 77 73 18 70**

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

(hors période estivale)
Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

OELIE

Tél : **04 77 42 23 75**
· du lundi au vendredi de 8h à 19h
· Samedi : 8h à 13h

ou
URGENCES 7J/7 - dépannage

Tél : **04 77 42 36 76**

DIVERS

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : **04 77 95 13 32**

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

LA POSTE

Tél : **3631**

SERVICE PUBLIC

Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : **0 800 882 735**

HORAIRE D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi au vendredi : 9h30 à 12h / 14h à 18h30
- Samedi : 9h30 à 18h30
- Dimanche et jours fériés : FERMÉ

HORAIRE D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 17h30 au lieu de 18h30

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : **0 800 882 735**

TARTARAS

Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : **06 83 82 02 18**
PERM. : lundi de 10h à 12h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : **04 27 40 21 21**



URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

ALERTE ATTENTAT ou ALERTE ENLÈVEMENT 197



À VOS AGENDAS

AVRIL

VENDREDI 4	LE CHŒUR DU PILAT	//	20h30	Salle l'Ecluse	Concert
SAMEDI 5	DICTÉE EN FÊTE	//	8h45	Salle du Cèdre bleu à la Grand' Croix	
SAMEDI 5	LE CHŒUR DU PILAT	//	20h30	Salle l'Ecluse	Concert
DIMANCHE 6	LE CHŒUR DU PILAT	//	15h	Salle l'Ecluse	Concert
VENDREDI 11	RÉGIS MAILHOT LES NOUVEAUX RIDICULES	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

MAI

SAMEDI 10	COMMÉMORATIONS DU 80 ^e ANNIVERSAIRE DE LALIBÉRATION	//	10h45	Place du III ^e Millénaire	
------------------	--	----	-------	--------------------------------------	--

JUIN

DIMANCHE 22	FÊTE DE LA MUSIQUE	//	16h	Place du III ^e Millénaire	
--------------------	--------------------	----	-----	--------------------------------------	--

JUILLET

LUNDI 14	FÊTE NATIONALE FEU D'ARTIFICE	//	23h	Parc des Blondières	
-----------------	----------------------------------	----	-----	---------------------	--

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} JUIN 2025 // kiosque@ville-lorette.fr